

Date de dépôt : 6 décembre 2010

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le train de projets de lois du Conseil d'Etat ouvrant vingt crédits de programme destinés aux investissements liés de la période 2011-2014

- a) PL 10717-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat**

Rapport de M. Guy Mettan

- b) PL 10718-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances**

Rapport de M. Guy Mettan

- c) PL 10719-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

Rapport de M. Guy Mettan

- d) PL 10720-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève**

Rapport de M. Guy Mettan

- e) PL 10721-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'université de Genève**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- f) PL 10722-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement**
- Rapport de majorité de M. Guy Mettan*
Rapport de minorité de M. Eric Stauffer
- g) PL 10723-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- h) PL 10724-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments**
- Rapport de majorité de M. Guy Mettan*
Rapport de minorité de M. Eric Stauffer
- i) PL 10725-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil**
- Rapport de majorité de M. Guy Mettan*
Rapport de première minorité de M. Eric Stauffer
Rapport de seconde minorité de M. Eric Bertinat

- j) PL 10726-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- k) PL 10727-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité**
- Rapport de majorité de M. Guy Mettan*
Rapport de première minorité de M. Eric Stauffer
Rapport de seconde minorité de M. Eric Bertinat
- l) PL 10728-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- m) PL 10729-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- n) PL 10730-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'hospice général**
- Rapport de M. Guy Mettan*
- o) PL 10731-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé**
- Rapport de M. Guy Mettan*

- p) PL 10732-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève**
Rapport de M. Guy Mettan
- q) PL 10733-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la fondation d'aide et de soins à domicile**
Rapport de M. Guy Mettan
- r) PL 10734-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil**
Rapport de M. Guy Mettan
- s) PL 10735-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la cour des comptes**
Rapport de M. Guy Mettan
- t) PL 10736-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire**
Rapport de M. Guy Mettan

Rapport de majorité de M. M. Guy Mettan (page 5)

Rapport de la première minorité de M. Eric Stauffer (page 70)

Rapport de la seconde minorité de M. Eric Bertinat (page 118)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances (ci-après : la commission) a étudié ce train de projets de lois lors de ses séances du 6 octobre 2010, 13 octobre 2010, 24 novembre 2010 et 1^{er} décembre 2010, sous la présidence de M. Eric Bertinat, assisté de M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique de la commission (séances des 6 octobre 2010, 13 octobre 2010 et 24 novembre 2010) et de M. Fabien Mangilli, secrétaire scientifique (séance du 1^{er} décembre 2010). Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Marianne Cherbulliez.

Ont également assisté à tout ou partie des travaux de la Commission :

- M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat, chargé du DCTI ;
- M. Robert Monin, secrétaire général, DCTI ;
- M. Dominique Anklin, directeur, Direction de support, DCTI ;
- M. Roland Bossart, directeur Pôle client, DCTI ;
- M. Yves Fornallaz, directeur, Direction du budget, DF ;
- M. René Leutwyler, ingénieur cantonal, DCTI ;
- M^{me} Florence Prini-Saggio, directrice générale, Office des bâtiments, DCTI ;
- M. Alan Rosset, responsable budget d'investissement, DCTI ;
- M. Bernard Taschini, secrétaire général adjoint, DCTI.

Considérations générales

M. Muller rappelle que les crédits de programme font partie du projet de budget des investissements 2011, puisqu'une partie des investissements sont des investissements de renouvellement, dont la base légale se trouve dans les lois de crédits de programme. Le projet de budget est légèrement plus important que celui de l'an dernier ; le total des investissements s'approche du milliard, qu'il va dépasser dès que le chantier du CEVA sera ouvert.

Une discussion s'engage sur la ventilation des crédits de programme par politique publique. Par exemple, dans le crédit de programme « Présidence, secrétariat général, sécurité, police de l'environnement », 739'350 F sont alloués au DSPE pour l'acquisition et le renouvellement de mobiliers, de véhicules et de matériel informatique en faveur de l'Office de l'environnement. A quel découpage de politique publique cela correspond-il, lorsqu'une partie de celle-ci se trouve dans un département et qu'une autre partie se situe dans un autre département ? Actuellement, la politique *Environnement et énergie*, par exemple, est partagée entre le DSPE et le DIM essentiellement. Réponse : le même problème se pose pour les programmes qui relèvent de plusieurs départements. Si les commissaires font le raisonnement par politiques publiques ou par programmes, cela devrait fonctionner.

Concernant les pistes cyclables, on indique qu'un programme en investissements existe et que le développement de certaines pistes cyclables est inclus dans les crédits de programmes, car il s'agit de faire un aménagement de la route existante. On n'a jamais construit autant de pistes cyclables que depuis qu'on construit des lignes de tramways. Ces constructions entrent dans le budget des lignes de tramways.

Concernant l'acquisition de terrains par l'Etat, il y a plusieurs sources de financement des terrains : le crédit cadre de 30 mios, qui arrive bientôt à échéance, les crédits d'ouvrage spécifiques dans lesquels sont parfois inclus les terrains, et la Loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP, I 4 06), qui prévoit 35 mios par année pour des acquisitions de terrains ou d'immeubles pour créer des logements d'utilité publique.

Quid des taux d'amortissement ? Le DCTI connaît les taux d'amortissement des grands établissements. Lorsque l'Etat verse des subventions aux entités comme les HUG ou l'Université, il va les amortir en fonction des composants sous-jacents. Ainsi, si les subventions sont destinées à des bâtiments, ils vont prendre une durée moyenne de 40 ans alors que si ce sont des composants liés à l'informatique, ils vont prendre une moyenne de 10 à 15 ans. Au sujet des amortissements pour les subventions que l'Etat verse, il est en phase avec ses propres durées d'amortissement, ce qui n'empêche toutefois pas les entités de varier leurs taux. L'amortissement figure dans le budget de fonctionnement. Dans le budget 2011, ils ont inscrit le coût réel de l'amortissement de l'ensemble du patrimoine de l'Etat, selon les durées de vie ordinaire, sans être tentés de jouer sur cela pour atteindre leur objectif de 2% de croissance des charges. Le taux de réalisation est de quelque 80%, lequel est en progression depuis plusieurs années. Le montant

global du budget est en progression et le taux de réalisation l'est aussi ; les dépenses réelles sont donc en forte progression.

On passe ensuite à la présentation des différents projets de lois de crédits de programme.

A propos du PL 10724 (Office des bâtiments), M. Muller précise qu'il s'agit du plus gros des crédits de programme, qui représente un quart du total (320 000 000 F). Ce qui est proposé dans ce crédit de programme est de mettre un accent particulier sur l'entretien et la rénovation des établissements scolaires, sous la responsabilité du canton. Répondant à certaines remarques de députés concernant la vétusté de certains locaux, notamment universitaires, le DCTI explique que les crédits de programme traitent de rénovations lourdes ou moyennement lourdes ; tel peut être le cas lorsqu'il y a un défaut d'entretien important impliquant de devoir faire de la rénovation. L'entretien des bâtiments universitaires est à la charge de l'Université, selon la nouvelle loi sur l'autonomie de l'Université et, dans les faits, ils sont en train de faire la passation de la responsabilité de l'entretien courant des bâtiments universitaires de l'Etat à l'Université, qui doit reprendre cette tâche.

A propos du PL 10726 concernant le Centre des technologies de l'information (CTI), le Département indique qu'il s'agit de remplacement et de renouvellement du matériel, non juste de l'entretien. Il rappelle que les durées d'utilisation des différents équipements sont en moyenne de 6 à 7 ans dans le domaine de l'informatique. Il y a 2 catégories de logiciels: les petites applications et les licences bureautiques ont une durée d'utilisation de l'ordre de 5 ans, alors que les gros systèmes comme la comptabilité financière intégrée (CFI) ou le système d'information des ressources humaines (SIRH) ont une durée de vie de quelque 10 ans. Toutefois, les systèmes informatiques doivent constamment être adaptées, avec parfois l'ajout de fonctionnalités. Il y a aussi les renouvellements de licences.

Au sujet du PL 10734 concernant le Grand Conseil, le président en exercice du Grand Conseil évoque le projet de rénovation de la salle du Grand Conseil, qui a été commencé et qui va s'étaler sur plusieurs années. Comme il n'est pas compris dans le crédit de programme, il demande si les commissaires doivent ajouter un amendement à ce sujet. Réponse : le crédit de programme, qui permettra de transformer les locaux du Grand Conseil est celui de l'Office des bâtiments.

Un débat s'engage ensuite sur la manière de voter ce train de projets de lois qui totalise 1.2 milliard de francs et dont certains sont contestés ou feront l'objet d'amendements. La commission décide de les voter un par un avec les amendements correspondants et les éventuels rapports de minorité spécifiques à chaque projet de loi.

Préavis sur la catégorie de débats

La commission préavis le traitement de l'ensemble du présent train de projets de lois (PL 10717 à PL 10736) en catégorie II (débat organisé).

PL 10717 ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10717 est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10717 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10717 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 10 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 UDC)

Non : 1 (1 L)

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10718 ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10718 est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10718 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10718 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10719 ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Une discussion assez longue s'engage sur ce projet de loi, lors du deuxième débat, et porte notamment sur la place de la culture, la répartition des tâches entre la Ville et le canton, et les responsabilités de chaque partie en matière d'investissements culturels.

S'agissant des crédits de programme, on parle de renouvellements, de remplacements et d'extensions limitées de biens existants, soit d'actifs qui sont dans le bilan de l'Etat ; ce ne sont que des objets qui sont dans le patrimoine de l'Etat et donc pas dans celui de la Ville. S'agissant par exemple de la conservation du patrimoine et des sites, ce n'est pas le crédit de programme du DIP qui est concerné mais celui de l'Office des bâtiments,

qui prévoit entre autres des rénovations et réhabilitations d'objets d'intérêts culturels ou patrimoniaux. Dans le budget des investissements, il y a une progression de la politique publique *Culture, sport et loisirs*. Sous l'angle culturel, une subvention de 10 mios était prévue dans ce projet de budget des investissements. Il ne s'agit pas d'un crédit de programme mais d'un crédit d'ouvrage. Subsidiairement, au niveau du sport et des loisirs, la plage des Eaux-Vives a été rangée dans cette catégorie. Ainsi, cette politique publique est en croissance, du point de vue des investissements de l'Etat, et se limite à des objets en main de l'Etat.

De façon générale, le projet de loi ne porte pas seulement sur du mobilier et des lecteurs DVD, mais également sur tout l'équipement pédagogique au sens large du terme, à savoir des équipements d'ateliers ou de salles de sport, du matériel audiovisuel, etc., soit toute l'infrastructure nécessaire à l'enseignement. Il y a une part de renouvellement strict et une part d'extension, notamment en raison de l'augmentation de la population scolaire. S'ils traitent de l'équipement des écoles, il leur faut le mettre en lien avec l'accent important mis dans le crédit de programme *Bâtiments* sur les renouvellements, rénovations et transformations, lesquels impliquent aussi d'adapter le contenu. Le renouvellement ne se fait jamais à un pour un, le matériel audiovisuel d'aujourd'hui n'étant pas celui d'il y a 5 ou 10 ans. Par ailleurs un peu plus de 200 mios vont être investis ces 4 prochaines années pour transformer, rénover et adapter les bâtiments scolaires. Les contenus doivent, par conséquence, aussi être renouvelés, remplacés et adaptés.

La discussion porte ensuite sur l'autonomie des établissements et leur marge de manœuvre pour le renouvellement du matériel. Il s'agit d'une question d'organisation interne. Globalement, la question des enveloppes est intéressante. Il faut savoir comment répartir correctement les enveloppes, soit en connaissant les besoins soit en utilisant des clés de répartition en se basant par exemple sur le nombre d'élèves. Ici, ils travaillent sur des logiques de 4 ans et ils peuvent être amenés à donner plus d'importance à un élément qu'à un autre ; s'il n'y a pas de centralisation de cette priorisation, il devient difficile de ne pas rater quelque chose ou de donner trop à un endroit. Il y a alors des risques de dépassements de crédit, car ce qui est donné en trop est toujours dépensé ; le manque n'est ainsi pas forcément compensé par le trop donné ailleurs.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10719 est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10719 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10719 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 13 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 L)

Abs. : –

PL 10720 ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève

Une brève discussion s'ouvre sur l'exposé des motifs des besoins des HES et notamment de la Haute école du paysage, d'ingénierie et du paysage (HEPIA), qui absorbe près de la moitié des 75 millions demandés. Puis les commissaires votent.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10720 est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10720 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10720 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10721 ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève

Une discussion s'ouvre sur la répartition des investissements entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Université car il y a du matériel que l'Université souhaite acheter, qui sera ensuite au Centre médical universitaire (CMU) ou aux HUG. Le CMU, vu comme un centre de recherche et de formation, a ses propres équipements médicaux, qui appartiennent à la politique publique *Formation* et qui se retrouvent bien dans le crédit de programme de l'Université. Les équipements propres aux HUG par contre, utilisés pour la médecine dans le sens classique du terme, se trouvent bien de ce côté-là. Une mutualisation de certains équipements est probable.

Votes de la commission***Premier débat***

L'entrée en matière sur le PL 10721 est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10721 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10721 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10722 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Les GPS pour la police font-ils partie de ces investissements, s'inquiète un commissaire ? S'agissant d'acquisitions nouvelles, ce sont des investissements mais qui ne font pas partie du crédit de programme, lequel concerne les investissements liés, soit du renouvellement, du remplacement ou de l'extension très limitée de choses qui existent déjà. Or, on a parlé d'acquérir de nouveaux GPS qui n'existent donc actuellement pas et qui n'ont, à ce jour, pas de base légale en force pour être acquis.

Les crédits de programme concernent du renouvellement et peuvent comporter une part limitée d'extension. Dès lors une somme de 600 000 F, sur un montant global de 28 717 550 F, pourrait être considérée comme étant une petite extension. C'est techniquement possible, répond M. Muller.

Un autre député demande si l'acquisition du matériel d'informatique embarquée est possible via le budget de fonctionnement 2011 du DSPE, auquel cas l'amendement est superflu. De fait, le budget de fonctionnement n'est clairement pas prévu pour l'acquisition d'un bien durable, considéré comme un investissement. Dans l'ampleur du crédit de programme du DSPE est prévu un poste pour le renouvellement et le remplacement des véhicules. Or, s'ils remplacent des véhicules par de nouveaux véhicules, équipés de GPS, il s'agira tout de même de remplacement de véhicules. Par contre, il n'est pas prévu d'équiper de GPS les véhicules existants, qui ne le sont actuellement pas.

Finalement, pour savoir s'il convient de voter ou non les 600 000 F de crédit complémentaire pour équiper les voitures de police de GPS, on téléphone à la responsable financière de la police qui informe de deux choses : sur le crédit de programme, qui se termine à la fin de l'année 2010, des GPS ont été commandés pour une partie des véhicules de la police,

voitures ou motos. Il est prévu, pour le futur, qu'en cas de renouvellement de véhicules, ceux-ci seraient directement équipés de GPS ; l'acquisition des GPS est donc prévue dans le crédit de programme ici présenté.

Cette garantie ne convient toujours pas au député MCG qui maintient son amendement à +600 000 F. Plusieurs députés interviennent pour rappeler que ce n'est pas au législatif et encore moins à un député en particulier de s'occuper de la police, qui relève de l'exécutif. Ce sont respectivement l'état-major de la police et, au dessus de lui, le chef du département, qui sont responsables de la conduite opérationnelle et stratégique de la police, laquelle présente ses besoins, qui sont satisfait par les moyens à disposition.

Une discussion s'ouvre ensuite sur les différentes qualités techniques des GPS et de l'informatique embarquée ainsi que sur la volonté réelle ou supposée de M^{me} Rochat, en charge du DSPE, d'y donner suite. Finalement, on passe au vote.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10722 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10722 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Le président met aux voix le titre du PL 10722, selon la proposition d'amendement MCG d'ajouter +600 000 F au crédit de programme du DSPE.

« *PL 10722 ouvrant un crédit de programme de 29 317 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement* ».

Cet amendement est refusé par :

Oui : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Non : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Abs. : –

A la suite du refus de l'amendement MCG, le président passe au vote du PL 10722 dans son ensemble. Le PL 10722 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Non : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Abs. : –

PL 10723 ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10723 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10723 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10723 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10724 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Une discussion s'engage sur le désamiantage des bâtiments scolaires. Il apparaît que le problème de l'amiante n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru.

Le présent crédit de programme concerne le désamiantage de tous les bâtiments de l'Etat et non que des écoles. Ni le CEVA ni Cento Rapido ne sont concernés par ce crédit d'ouvrage.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10724 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10724 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10724 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Non : 1 (1 MCG)

Abs. : 1 (1 MCG)

PL 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10725 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10725 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10725 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 11 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L)

Non : 2 (1 UDC, 1 MCG)

Abs. : 1 (1 MCG)

PL 10726 ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information

Une députée soulève la question du système d'information en éducation et formation, le SIEF. Le Département répond que, par rapport au SIEF et au Système d'Information genevois d'Education et de Formation (SIGEF), des dépenses ont été faites. A ce jour, on n'a certes pas encore défini clairement la manière dont on allait agir, mais on cherche à améliorer ce qui existe actuellement, raison pour laquelle cette dépense figure dans les crédits de programme.

A propos du e-voting, les nouvelles normes « eCH » doivent être prises en compte, lesquelles n'étaient pas prévues dans le PL sur le e-voting. Le système e-voting, au départ, a été construit avec un crédit d'ouvrage. Désormais, ce système va être réutilisé et adapté à chaque votation, ce qui est prévu dans le crédit de programme. L'adaptation et la mise en conformité d'un système existant à des normes relèvent typiquement d'un crédit de programme.

Un député libéral constate que 10 millions sont prévus pour renouveler les ordinateurs dans les écoles. Il se demande si c'est le DIP qui s'occupe de cette question d'ordinateurs et fait une requête auprès du CTI, prestataire de service, ou si c'est le CTI qui « impose » cette solution au DIP en lui disant notamment qu'il est temps de changer les ordinateurs. Comme il n'a pas de réponse à cette interrogation, il va proposer de baisser ce crédit de 10% ; ce montant est aléatoire et donne simplement une indication sur le fait qu'il n'arrive pas à comprendre l'utilité de ce crédit dans son entier, car il ne sait pas qui gouverne quoi. Il propose une seconde réduction de 100 000 F pour transférer la gestion et le contrôle des boîtes aux lettres des députés au Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC), par analogie avec ce qu'a fait la Cour des comptes, qui gère ses propres boîtes email, ce qui évitera divers problèmes.

Au total, l'informatique, pour les 20 crédits de programme, se monte à 341.3 mios, ce qui représente 28.5% de la totalité des investissements.

Le chef du DCTI fait observer que les amendements proposés ont des conséquences inversement proportionnelles à leurs valeurs chiffrées. S'agissant de la diminution globale de 10%, le renouvellement régulier du matériel informatique permet à la fonction publique de travailler dans de bonnes conditions ; ainsi, une diminution de ce crédit de programme risque d'avoir pour conséquence que certains renouvellements nécessaires ne pourraient pas se faire à temps, au risque de problèmes subséquents.

En ce qui concerne les 100 000 F pour le Grand Conseil (GC), il comprend que le but n'est pas de faire des économies, mais que le GC puisse gérer sa messagerie de manière autonome. Ce n'est pas une bonne idée, cela pour une question de gestion informatique de la messagerie de l'Etat, à laquelle le GC est techniquement relié. Si les commissaires veulent une messagerie totalement autonome au niveau du GC, soit sans le soutien du CTI, ils prennent un risque au niveau du fonctionnement de ladite messagerie du GC. Il n'est pas possible de demander au Centres des technologies de l'information (CTI) de s'occuper de la messagerie du GC, sans pourtant qu'il ne puisse avoir une gestion globale de celle-ci.

Plusieurs députés déclarent leur opposition à ces amendements, faisant observer par exemple qu'un travail immense avait été fait pour regrouper l'informatique ; des améliorations sont encore possibles et cela est suivi régulièrement en sous-commission informatique ; ils mettent la pression sur le CTI et continueront à le faire. Par contre, le fait de demander qu'un service comme le Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC) puisse gérer une partie de son informatique va ouvrir la voie à d'autres demandes dans ce sens. Ce risque d'éclatement des services informatiques à l'Etat est un risque inacceptable.

Concernant la sécurité CTI/GC, tous ne sont pas convaincus que la sécurité soit augmentée en transférant la messagerie de l'un à l'autre. Les mots de passe attribués aux députés étaient facilement imaginables ; les collègues, qui avaient de bonnes connaissances informatiques, étaient tout à fait capables de les imaginer et d'entrer dans des messageries d'autres députés, pour montrer que le système, géré par le GC, ne jouissait pas de la sécurité nécessaire.

De son côté le président en exercice du Grand Conseil fait remarquer que créer un serveur séparé pour le GC n'assure pas du tout davantage de sécurité. De plus, le danger d'une politisation accrue existe, si ce serveur est de la seule responsabilité du GC ; vu ce qui se passe actuellement, rien

n'empêcherait de l'attaquer et de mettre nos propres services, qui seraient autonomes, sous pression, sans toutefois avoir de garantie que la sécurité serait mieux assurée. En restant sous l'égide du CTI, il y a alors toujours une possibilité d'investiguer, de poser des questions et de faire des coupes, ce qui est plus délicat s'il s'agit du propre système du GC. Enfin, les coûts seraient importants : il faudrait, en plus des 100'000 F, prévoir en tous cas 2 personnes en plus pour gérer cela. L'idéal est donc de conserver la situation actuelle, mais avec un serveur autonome du GC et l'exigence que le CTI demande l'autorisation au SGGC à chaque fois qu'il veut intervenir, afin de conserver une trace et d'avoir une sécurisation.

Un député MCG n'est pas tout à fait d'accord sur le fait que cela permet d'avoir toujours un contrôle. Si une personne enfreint la loi par l'utilisation de sa messagerie, la base légale pour la sanctionner existe. Il est inquiet qu'un membre du pouvoir législatif puisse dire que cela permet toujours d'avoir un contrôle ; ils veulent précisément éviter que des personnes non habilitées et n'ayant pas l'autorité pour le faire, puissent contrôler. Le fait de rapatrier ce qui est informatique au sein du Secrétariat général du Grand Conseil limiterait déjà la probabilité de problèmes ; la loi des nombres s'applique. Personne n'a l'autorité de mettre sous écoute ou sous surveillance, si ce n'est le PJ, qui doit toutefois respecter certaines conditions pour ce faire, sinon il y a clairement une violation des dispositions pénales.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10726 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Un commissaire libéral propose de réduire le crédit de programme de 24 500 000 F et de transférer 100 000 F de ce crédit au Secrétariat général du Grand Conseil. Il s'agit donc d'une diminution de 24 600 000 F

Le président met aux voix le titre du PL 10726, selon la proposition d'amendement du commissaire libéral :

« Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Centre des technologies de l'information »

Le titre du PL 10726, selon la proposition d'amendement du commissaire libéral est accepté par :

Oui : 12 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)

Non : 2 (2 S)

Abs. : 1 (1 UDC)

Le président met ensuite aux voix l'article 1 du PL 10726 dans sa teneur selon l'amendement du commissaire libéral :

« Un crédit de programme de 220 400 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du centre des technologies de l'information »

L'article 1 dans cette teneur est accepté par :

Oui : 10 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Non : –

Abs. : 5 (2 S, 1 UDC, 2 MCG)

Les articles 2 à 6 du PL 10726 sont ensuite mis aux voix et adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10726 est accepté dans son ensemble, tel qu'amendé, par :

Oui : 12 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abs. : 1 (2 S)

PL 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Un député MCG propose un amendement de –2 mios, soit de rapporter la somme globale de ce PL à 62 614 700 F. L'achat de vélos électriques, de signalisations et de radars supplémentaires, etc., ne semble pas utile. Il faut cesser cette politique de la mobilité, telle que pratiquée actuellement. Une discussion s'ouvre sur l'utilité des feux de signalisation.

Enfin le président rappelle qu'il y a eu un amendement de -215 000 F au budget, qui correspond au montant qui figurait dans la politique publique P au titre du renouvellement du mobilier de la direction et des offices. Le même cas de figure se produit sur 3 crédits de programme. Mais cela ne nécessite pas de changement de l'intitulé ni du montant originel.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10727 est acceptée par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abs. : 3 (3 L)

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10727 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

En troisième débat, un commissaire MCG propose de réduire de 2'000'000 F le crédit de programme du DIM.

Le président met aux voix le titre du PL 10727, selon la proposition d'amendement du commissaire MCG :

« PL 10727 ouvrant un crédit de programme de 62 614 700F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité »

Cet amendement est refusé par :

Oui : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Non : 7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)

Abs. : 5 (2 R, 3 L)

A la suite du refus de l'amendement MCG, le président passe au vote du PL 10727 dans son ensemble. Le PL 10727 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Non : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Abs. : -

PL 10728 ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Un député s'interroge sur les modifications intervenues concernant les Services industriels de Genève (SIG). Jusqu'au transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les SIG (loi n° 9826 entrée en vigueur le 1er janvier 2008), l'Etat disposait d'un financement spécial intitulé « Fonds cantonal d'assainissement des eaux », dont la réserve était alimentée par la taxe annuelle d'épuration. En 2008, il y a eu un changement de pratique du fait de la reprise, par les SIG, de certaines propriétés qui les concernent. Les SIG ne reçoivent plus la taxe sur les eaux et les communes reçoivent désormais des montants pour entretenir des tuyaux d'eau.

Il apparaît que le réseau primaire est en main des SIG, qui en sont propriétaires et qui en assument le renouvellement et les investissements y relatifs, et que le réseau secondaire est à la charge de l'ensemble des communes. Les SIG, sur la facture d'eau que chacun reçoit, prélèvent une taxe pour le compte de l'Etat, qui est versée dans un fonds propre affecté soit à un fonds dont la finalité est le renouvellement et l'entretien de ce réseau secondaire. Les revenus sont donc reçus dans un budget de fonctionnement ; ils sont affectés dans ce fonds propre, lequel permet d'alimenter les subventions que l'Etat reverse aux communes au titre de l'entretien, du remplacement et de l'extension limitée de leur réseau d'assainissement. L'Inspection cantonale des finances (ICF) a demandé de pratiquer de la sorte. De plus, une nouvelle disposition légale, entrée en force en 2010, implique que toutes les communes peuvent demander cette subvention et sont aidées à hauteur de leur capacité financière. C'est quelque chose de totalement isolé, raison pour laquelle ils ont fait un crédit de programme spécifique, pour ne pas le mélanger aux investissements de l'Etat.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10728 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10728 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10728 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10729 ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Le président rappelle que les commissaires avaient amendé le budget 2010 de –120 000 F, toujours pour des questions de mobilier, mais que cela n'impacte pas la somme.

Votes de la commission***Premier débat***

L'entrée en matière sur le PL 10729 est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10729 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10729 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10730 ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10730 est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10730 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10730 est accepté dans son ensemble par :

Oui : 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1UDC)

Non : –

Abs. : 2 (2 MCG)

PL 10731 ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Le président annonce, une fois de plus, un amendement portant sur le mobilier, ici pour le montant de –50 000 F, qui n'impacte pas la somme.

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10731 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10731 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10731 est accepté dans son ensemble à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

PL 10732 ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des Hôpitaux universitaires de Genève

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10732 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10732 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10732 est accepté dans son ensemble à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

PL 10733 ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile

Votes de la commission***Premier débat***

L'entrée en matière sur le PL 10733 est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10733 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10733 est accepté dans son ensemble à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

PL 10734 ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Votes de la commission***Premier débat***

L'entrée en matière sur le PL 10734 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Un député libéral propose de faire un amendement de +100 000 F au crédit de programme du Grand Conseil. Le président met aux voix le titre du PL 10734, dans sa teneur avec l'amendement du commissaire libéral :

« Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 395 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil »

Cet amendement est refusé par :

Oui : 5 (3 Ve, 1 L, 1 MCG)

Non : 8 (2 S, 2 PDC, 2 R, 2 L)

Abs. : 1 (1 UDC)

Le président constate que la proposition est refusée alors que les commissaires ont retiré 100 000 F au CTI, pour les reporter au GC. Un député Vert rappelle que les votes des commissaires portent sur des lignes et que les départements font ensuite ce qu'ils veulent. Certains députés ont retiré 100 000 F au CTI, cela en vue de mettre cette somme ailleurs ou de la mettre nulle part et de réaliser ainsi des économies. Les intentions des uns et des autres sont toujours compliquées à saisir, dans un vote politique. Un de ses collègues libéraux pense que les votes en sont une autre ; il y aura le 3^{ème} débat et le vote en plénière et on verra alors ce qu'il en sera de cet amendement.

Le président met ensuite aux voix le titre dans sa teneur initiale (tel que déposé par le Conseil d'Etat), le préambule, ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10734. Tous sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10734 est accepté dans son ensemble à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

PL 10735 ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10735 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10735 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10735 est accepté dans son ensemble à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

PL 10736 ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Pouvoir judiciaire

Votes de la commission

Premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10736 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG).

Deuxième débat

Mis aux voix en deuxième débat, le titre et préambule ainsi que les articles 1 à 6 du PL 10736 sont adoptés sans opposition.

Troisième débat

Mis aux voix en troisième débat, le PL 10736 est accepté à l'unanimité des 15 membres présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

En conclusion de ce long exercice, la commission des finances vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'adopter ces projets de lois.

Projet de loi (10717)

ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 330 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la chancellerie d'Etat.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la chancellerie d'Etat, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10718)

ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 2 570 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des finances.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des finances, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10719)

ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 51 302 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la chancellerie d'Etat, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10720)

ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 21 993 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la HES-SO Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour la HES-SO Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 21 993 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10721)

ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 75 312 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'Université de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour l'Université de Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 75 312 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10722)

ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 28 717 550 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité, de la police et de l'environnement, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10723)

ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 4 920 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10724)

ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 320 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'office des bâtiments.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour l'office des bâtiments, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Une subvention d'investissement est accordée à des tiers dans le cadre de ce crédit de programme, notamment pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires primaires, pour la transformation et l'agrandissement de la clinique de Joli-Mont, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10725)

ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 153 525 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'office du génie civil.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour l'office du génie civil, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 1 600 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10726)

ouvrant un crédit de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Centre des technologies de l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 220 400 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du centre des technologies de l'information.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour le centre des technologies de l'information, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10727)

ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 64 614 700 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'intérieur et de la mobilité, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions d'investissement attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 330 000 F.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 0 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10728)

ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 19 800 000 F est ouvert au Conseil d'Etat pour la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'intérieur et de la mobilité, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions d'investissement attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 0 F.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 19 800 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10729)

ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 6 160 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la solidarité et de l'emploi, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 1 300 000 F.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 3 560 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10730)

ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 7 751 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'Hospice général.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la solidarité et de l'emploi pour l'Hospice général, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 7 751 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10731)

ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 8 650 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 6 016 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10732)

ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 176 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de l'emploi pour les hôpitaux universitaires de Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 176 000 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10733)

ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés à la Fondation d'aide et de soins à domicile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 10 978 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé pour la Fondation d'aide et de soins à domicile, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 10 978 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10734)

ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 1 295 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du Grand Conseil.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du Grand Conseil, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10735)

ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 50 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la Cour des comptes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la Cour des comptes, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Projet de loi (10736)

ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 1 803 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du pouvoir judiciaire.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du pouvoir judiciaire, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Date de dépôt : 6 décembre 2010

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Stauffer

PL 10722 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quand le bon sens ne fait plus sens il est temps de redistribuer les cartes !

Nous comprenons bien l'énervement de certains partis politiques siégeant dans ce parlement concernant la performance historique du MCG aux dernières élections cantonales d'octobre 2009.

Nous comprenons bien également qu'à chaque fois que le MCG propose des textes parlementaires découlant du bon sens et de la volonté populaire les autres partis, c'est-à-dire vous, ne les votent par au motif de ne pas laisser un « avantage politique » dont le MCG pourrait se targuer ultérieurement !

Le MCG tient à vous dire qu'à ce jeu-là, on serait toujours perdant ! En effet, à force de vouloir prendre la population pour ce qu'elle n'est pas, vous perdrez encore et encore des voix.

Nous sommes en l'an 2010, les véhicules d'intervention de la police ne sont pas équipés de GPS professionnels ! Le MCG demande 600 000 F dans le budget d'investissement pour équiper les véhicules d'intervention d'informatique embarquée. C'est-à-dire un système professionnel (et non pas un GPS TOM-TOM à 160 F acheté à *Média Markt*), ce qui serait la moindre des choses ! Nous constatons que le gouvernement préfère investir 14 millions dans le rachat d'une discothèque en lieu et place de s'occuper de thématiques importantes, comme équiper les forces de l'ordre de matériel performant qui pourrait sauver des vies !

Dans le cadre d'un autre rapport de minorité (budget 2011) le groupe MCG est déjà intervenu sur ce sujet, nous reproduisons ici quelques passages :

Dans le cadre des travaux parlementaires, un député MCG avait passé une nuit sur le terrain avec la gendarmerie. Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier de constater que les véhicules d'intervention n'étaient pas équipés d'informatique nomade embarquée, c'est-à-dire que les véhicules de police n'étaient pas munis de GPS. Le MCG décida dès lors de déposer une motion afin d'équiper les 10 véhicules d'intervention d'un minimum acceptable.

Afin de démontrer à quel point le gouvernement se moque du parlement et des citoyens, nous avons décidé de reproduire dans le présent rapport de minorité le mémorial ainsi que la motion qui traitait de ce sujet (la motion sera dans les annexes) :

57^e législature - 1^{re} année - Session 09 (juin 2010) - Séance 45 du 18.06.2010 à 20h30

M 1948

Proposition de motion de Mme et MM. Eric Stauffer, Mauro Poggia, Jean-François Girardet, Pascal Spuhler, Sandro Pistis, Henry Rappaz, Dominique Rolle, Fabien Delaloye, André Python, Guillaume Sauty, Olivier Sauty, Jean-Marie Voumard, Florian Gander : La Police perd quotidiennement, lors d'interventions d'urgence, de précieuses minutes qui pourraient sauver des vies ! Avis de recherche, allô 117... ou cherche désespérément un GPS ...

Proposition de motion 1948

Débat

Le président. La parole est à M. Stauffer... Non, à M. Poggia !

M. Mauro Poggia (MCG). Eh oui, pour changer, Monsieur le président ! Chers collègues, le GPS, vous savez ce que c'est, vous en avez tous, évidemment. (Commentaires.) Non, vous n'en avez pas ? Vous devriez vous y mettre, ça peut servir, non seulement à Genève mais aussi à l'étranger. Toutefois, ce n'est pas son usage privé qui nous occupe aujourd'hui.

Genève est une ville qui devient de plus en plus grande. Le canton est étendu, il y a de plus en plus de chemins, de ruelles, et nous devons avoir une police efficace, en mesure de venir secourir nos citoyens qui font appel à elle, n'importe où et dans les meilleurs délais. Il est impensable qu'au XXI^e siècle notre police ne soit pas dotée des moyens les plus sophistiqués pour venir en aide à la population ! Il est impensable qu'un policier doive être aussi expert

qu'un chauffeur de taxi pour se rendre à un endroit afin de secourir des citoyens.

Vous savez parfaitement à quel point il est difficile de se repérer dans le canton de Genève et vous savez qu'il existe des GPS de plusieurs types. Nous pensons bien sûr à des GPS vocaux: il n'est évidemment pas question que la police s'amuse à rentrer des noms de rues dans un GPS! Nous avons aujourd'hui des moyens parfaitement perfectionnés qui doivent être mis à disposition de notre police. Alors j'ai peine à imaginer qu'il puisse y avoir une quelconque opposition, voire même une objection à la motion qui vous est présentée. Nous sommes tous, me semble-t-il, unanimes à considérer que nos forces de l'ordre doivent être efficaces, qu'elles doivent pouvoir intervenir sans délai là où l'on fait appel à elles. Et donc nous devons leur donner les moyens pour le faire. Je vous remercie par conséquent de soutenir cette proposition de motion.

M. Christian Bavarel (Ve). Mesdames et Messieurs les députés, les Verts n'entendent pas, en tant que parlementaires, dire comment doit être équipée la police. Faut-il que les policiers aient des baskets pour courir plus vite ou faut-il qu'ils aient des grosses chaussures ? (Commentaires.)

M. Eric Stauffer. Et des Tasers ?! (Brouhaha.)

M. Christian Bavarel. Faut-il qu'ils aient des voitures qui avancent avec tels ou tels moyens ? Ce n'est pas notre rôle d'en décider ! Notre rôle aujourd'hui au parlement est de légiférer.

De nouveau, nous sommes face à une motion qui nous ment, qui fait croire que l'on s'occupe de problèmes de sécurité. Ce n'est pas vrai ! Cette motion encombre le parlement; elle encombre les services de l'Etat et empêche de faire les choix qui sont nécessaires aujourd'hui pour régler les problèmes de sécurité.

Faire croire à la population que, parce que le parlement décide qu'il faut doter la police de tel ou tel équipement, on va améliorer quoi que ce soit, c'est une erreur, c'est un mensonge, c'est tromper la population ! Aujourd'hui, la population s'attend à ce qu'on s'occupe sérieusement de la police. La police a besoin de moyens, elle a besoin de sérénité; elle a besoin d'un gouvernement qui puisse diriger et faire le travail. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait cent chefs de la police ici dans cette salle ! Ce n'est pas notre métier.

Pour toutes ces raisons-là, nous refuserons donc cette motion ! (Brouhaha.)

Le président. La parole est à M^{me} Schneuwly... Pas de M^{me} Schneuwly ?

M^{me} Nathalie Schneuwly (R). Si ! Je suis là !

Le président. Oh, pardon ! (Rires.)

M^{me} Nathalie Schneuwly. Décidément... La lecture de l'exposé des motifs me laisse perplexe. Le motionnaire écrit que la police n'a aucun moyen de localiser l'adresse de l'intervention autrement que par des cartes géographiques. (Commentaires.) On imagine aisément une voiture de police, toutes sirènes hurlantes, roulant à vive allure et dont les agents seraient contraints de lire une carte géographique tout en coordonnant l'intervention par radio et en regardant par la fenêtre les numéros dans la rue pour ne pas louper le lieu de l'intervention.

En tant que fan de « Julie Lescaut », je n'ai jamais vu de scène pareille, qui prêterait à sourire. Vous me direz que c'est normal, parce que c'est du cinéma. Mais je me suis quand même renseignée et je peux vous affirmer que la police ne travaille pas comme le dépeint cette motion ! Je ne comprends pas pourquoi les motionnaires décrivent les policiers comme des abrutis. (Rires. Applaudissements.) Tout d'abord, ils connaissent très bien Genève et savent où se rendre; et lorsqu'ils ont un doute, ils appellent la centrale qui les guide jusqu'au lieu de l'intervention. Ne les faites pas passer pour des imbéciles afin d'obtenir ce que vous voulez... Un peu de respect, s'il vous plaît !

Dans la mesure où nous, radicaux, avons du respect pour la police, contrairement à vous, nous allons accepter votre motion car il nous semble important que la police soit dotée de moyens performants. (Brouhaha.) Ce d'autant plus qu'une des mesures proposées, soit l'équipement d'un GPS, est une mesure peu coûteuse. Cependant, nous rendons attentif le Conseil d'Etat au fait que, selon nos renseignements au sein de la base, les policiers ne sont pas unanimes. Certains pensent que cela ne sert à rien, car lorsqu'il faut agir en urgence, ils n'auront jamais le temps de programmer la destination de l'intervention dans le GPS. D'autres préconisent plutôt un système de géolocalisation des réquisitions. De plus, selon les quartiers, ils connaissent suffisamment les rues pour ne pas avoir besoin de ce genre d'outils. Il semble que le député autorisé par le département est tombé sur une exception ce jour-là !

Pour toutes ces raisons, le groupe radical, qui soutient quand même cette motion dans le principe, la refusera ! (Rires. Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame la députée. Effectivement, j'aurais eu tort de priver notre assistance de votre intervention. Je m'en excuse donc et je passe la parole à Mme Loly Bolay.

M^{me} Loly Bolay (S). Je ne partage pas l'avis... (Brouhaha.) C'est Manuel Tornare qui fait des siennes ? (Rires.) Je ne partage pas l'avis de nos collègues les Verts ! J'aimerais ici vous raconter une soirée mémorable de la commission judiciaire et de la police, en 2005, lorsque cette commission se consacrait aux travaux sur la LPol, la loi sur la police. Eh bien, avant d'entamer ces travaux, nous avons décidé, toute la commission, de passer une nuit avec la police ! (Rires. Exclamations.) On s'était donc organisé en ce sens, et moi je ne l'oublierai jamais. On n'est pas en huis clos ou bien ?

Une voix. Ça va, c'était bien ?

M^{me} Loly Bolay. C'était très bien ! Nous avons choisi d'y aller par groupe de trois... (Rires.) ...députés, pour nous rendre soit à la PSI, soit à la police judiciaire, soit à la gendarmerie. Et c'est lors de cette nuit qu'on s'est rendu compte qu'effectivement la police n'avait pas de GPS. Alors nous avons été surpris, parce que la police nous a dit qu'elle avait de plus en plus de difficultés à trouver les adresses, notamment lors d'appels pour une intervention en rase campagne. Et justement, ce soir-là, l'équipe avec qui nous étions a été appelée en rase campagne pour un problème de violence domestique. C'était assez grave et on a tourné un moment pour trouver l'adresse, si bien que les policiers ont dû appeler les collègues par téléphone pour être orientés. A ce moment-là, on n'a pas compris pourquoi la police n'était pas équipée de GPS.

Lorsque nous avons posé la question plus avant, quand nous avons entamé les travaux sur la loi sur la police, on nous a dit: «Oui, effectivement, mais ce problème va être résolu.» Je découvre avec étonnement par le biais de cette motion que le problème n'est pas encore réglé ! Alors le groupe socialiste va soutenir cette motion, parce qu'il faut être cohérent: on veut donner plus d'effectifs à la police, mais si on ne lui donne pas les moyens de faire son travail, ça ne sert à rien ! Je ne partage donc pas du tout l'avis de M. Bavarel. Il faut être logique ! La police doit avoir plus d'effectifs, mais aussi des moyens plus modernes pour faire un travail correct. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste appuiera cette motion. C'est aussi simple que cela ! (Applaudissements.)

M. Vincent Maitre (PDC). Cette motion, pour le groupe PDC, est totalement inutile voire absurde ! Il s'agit là d'un problème qui relève purement de l'administration interne, de la gestion interne. Il paraît assez aberrant de devoir passer par un parlement pour doter la police de moyens tels que ceux que l'on propose dans cette motion ! Si l'état-major de la police devait à tout hasard décider que c'est d'une grande utilité - ce dont le PDC et moi-même ne doutons pas - il y a des enveloppes budgétaires qui sont faites pour ça et ils n'auront qu'à doter les voitures de police de GPS !

Toutefois, cette motion aurait pu éventuellement se justifier si l'on avait suivi la proposition qu'avait faite Mme la conseillère d'Etat d'élargir les rangs de la police à d'autres candidats que des ressortissants suisses. Ces candidats connaîtraient effectivement un peu moins la géographie genevoise, mais, heureusement, le MCG a été là très tôt pour nous rappeler qu'il entendait bien garder loin des rangs de la police les permis C et les permis D ! Toute inquiétude à ce sujet peut donc être écartée: étant donné que les nouveaux policiers seront de bons Suisses et de bons Genevois, on peut espérer d'eux qu'ils connaîtront suffisamment les rues de Genève !

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Stauffer.

M. Eric Stauffer (MCG). Je dispose de combien de minutes ?

Le président. Il reste trois minutes à votre parti.

M. Eric Stauffer. Trois minutes, merci ! Vous pourrez juste me faire un signal quand j'aurai parlé une minute trente ? Ce serait gentil... (Rires.) Mesdames et Messieurs les députés, je suis scandalisé, même si je vous le dis avec beaucoup de calme, et je demanderai le vote nominal sur cette motion.

Vous n'avez pas le droit, Madame la députée du PLR, de dire que nous prenons les policiers pour des imbéciles. Vous venez de voir qu'il n'y a pas eu une exception, il y en a eu deux, et cela en 2005. Or ce problème n'est toujours pas réglé. C'est juste, et si vous vous renseignez vraiment auprès des gendarmes, ils vous diront qu'ils sont confrontés tous les jours à ce problème ! Quand ils cherchent le numéro 150 de la rue de je ne sais quel endroit et qu'il n'est pas sur la carte, ils ne peuvent pas le voir et les policiers sont donc obligés de ralentir malgré les feux bleus et ils doivent scruter les numéros des maisons pour voir à quel endroit ils doivent intervenir.

Vous ne connaissez pas votre sujet ! Je suis juste affligé que les partis qui normalement soutiennent la police, même le PDC qui fait aussi campagne sur l'insécurité... Un GPS ne coûte pas grand-chose, il peut sauver des vies... J'ai demandé qu'on m'arrête à une minute trente, merci ! Le GPS peut sauver des vies grâce aux quelques minutes que l'on va gagner, vous ne pouvez donc pas vous opposer à cette motion, ce n'est pas acceptable de faire ça !

Une fois encore, vous critiquez un texte du MCG ! Je rends hommage au parti socialiste, qui a compris la problématique, et je vous demande, Mesdames et Messieurs de l'Entente, dans un acte responsable, de vous raviser et de voter ce texte. Merci !

M. Olivier Jornot (L). «La police et le GPS» (Rires.)

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé

Et de tous les côtés au soleil exposé,

*Six policiers faisaient patrouille.
Un député survient, des policiers s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement,
Pique l'un, pique l'autre et pense à tout moment
Qu'il fait aller la machine.*

*Aussitôt que la patrouille chemine
Et qu'il voit les policiers travailler,
Il s'en attribue à lui seul la gloire.
Le député qui cherche à nous avoir
Prétend qu'il agit seul et que, sans GPS,
Jamais le policier ne trouvera l'adresse.
Des journalistes s'en va chanter aux oreilles
Et fait cent sottises pareilles.*

*Ainsi, ces députés faisant les empressés
S'introduisent dans les affaires,
Font partout les nécessaires
Et leur motion doit être refusée. (Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Weiss, à qui il reste deux minutes.

M. Pierre Weiss (L). Monsieur le président, ce soir, on a déjà évoqué que certaines portes étaient ouvertes et qu'on glissait parce qu'on prenait un trop grand élan à vouloir les enfoncer. Ça me fait vraiment penser qu'on est avec cette motion dans la situation des dessins animés où des chiens glissent sur des centaines de mètres et finissent évidemment dans une piscine, trempés.

Le problème est en voie de règlement, j'en suis convaincu. Après un certain nombre d'années où l'évolution des technologies a atteint à peu près toute la société mais pas la police genevoise - pour des raisons que j'ignore totalement, mais au sujet desquelles je vous laisse phosphorer - je n'ose pas imaginer que le problème ne puisse être résolu, sinon dans les mois qui viennent, en tout cas dans le semestre à venir.

Je suis convaincu que des précisions vont nous être données à ce sujet par la conseillère d'Etat responsable du département. Elle vous prouvera qu'une porte est effectivement ouverte, que certains ont cru utile de vouloir la franchir. Je dis à nos collègues socialistes qu'avant d'associer leurs voix à celles du MCG, ils devraient se souvenir de la manière dont notre collègue

radicale, de façon très jésuitique, a réussi à convaincre son groupe qu'il convenait de refuser cette motion.

Ce n'est pas là un conseil que je donnerai aux recruteurs de la police genevoise qui, souvent, doivent aller en terres fribourgeoises, jurassiennes ou valaisannes pour recruter de nouveaux éléments, mais je dirai au surplus que le problème serait évidemment encore plus important s'il fallait aller recruter au-delà de l'Atlantique. Il est certain que si l'on recrutait juste de l'autre côté de la frontière, on trouverait des gens connaissant beaucoup mieux les routes de notre canton !

M. Patrick Lussi (UDC). Vu mon inculture et les relents que vous semblez accoler à mon parti, je m'exprimerai en prose. Je m'exprimerai en prose, parce que, Messieurs les radicaux et libéraux, j'ai honte de ce que vous dites ! Parce que vous êtes en plein autisme ! J'ai lu cette semaine un rapport excellent qui, c'est vrai, provenait des milieux syndicaux européens. Les camionneurs se plaignent que le GPS devienne un mouchard et les empêche de digresser et de dévier de leur route. Ils sont donc sous le contrôle immédiat du patron.

Que demande cette motion ? Qu'on équipe les véhicules et que, peut-être, la direction de la police ait sur ses écrans le positionnement exact des voitures de police. Cela pourra, dans les cas qui nous concernent, faire gagner quelques précieuses secondes durant les interventions.

Il est dommage que, parce qu'une motion vient de bancs qui ne vous plaisent pas, vous n'y trouviez que des vertus maléfiques, alors que lorsqu'il s'agit d'influer sur votre saint bénéfice, vous les trouvez bénéfiques ! Je dirai simplement que, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il y a peut-être quelques lacunes, et nous souhaiterions que cette motion soit renvoyée à la sous-commission informatique.

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Bertinat, à qui il reste une minute cinquante.

M. Eric Bertinat (UDC). Comme l'a dit mon collègue Patrick Lussi, nous soutiendrons cette motion, malgré le discours tout au conditionnel des libéraux qui nous expliquent que cela sera fait. On l'espère, Madame Rochat, nous souhaitons que cela se fasse rapidement, et nous sommes obligés de vous dire qu'à la lecture de cette motion, nous sommes tombés des nues en apprenant quelle était la situation ! Ce n'est pas vous que l'UDC vise, c'est plutôt votre prédécesseur. Il a fallu que M. Stauffer s'en mêle pour qu'on constate que la direction de la police et le département ne sont pas capables d'équiper la police de GPS ! C'est vraiment quelque chose qui nous a

profondément stupéfaits et qui nous fait dire aujourd'hui qu'il faut rapidement régler cette question.

Il n'est pas normal que la police tourne en rond alors qu'un simple GPS pourrait lui indiquer la direction à suivre ! Cela me fait penser un peu à l'armée qui, il y a une vingtaine d'années, était encore équipée des fameuses radios, les «SC 127», avec une batterie de dix kilos, alors que tout le monde utilisait son natel pour aller plus vite ! Il faut vivre avec son temps et le GPS est de ce temps. Mais, si le GPS est de ce temps, on peut se demander s'il ne faudrait pas élargir son usage aux ambulances et aux pompiers. Eux n'ont pas de problèmes, visiblement ?!

Donc oui, renvoyons cet objet à la sous-commission informatique pour qu'elle l'étudie, mais l'UDC considérera une éventuelle extension de l'usage des GPS à tous les domaines de la sécurité à Genève.

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Golay, à qui il reste deux minutes cinquante.

M. Roger Golay (MCG). Mesdames et Messieurs les députés, ce soir vous voulez faire passer pour ridicule le MCG par rapport à cette motion qui a été déposée. Je peux vous dire ce soir que c'est vous qui êtes ridicules et votre politique politicienne me dégoûte, parce que vous n'êtes pas du tout dans le réel !

Vous savez que je suis policier, vous me le sortez assez souvent. Il faut savoir une chose, les patrouilles se perdent, et il n'est pas possible pour des patrouilles qui sont basées à la Pallanerie de connaître tous les petits chemins de l'ensemble du canton. Les plans que nous avons dans les voitures - je parle en tant que policier - ont ce format-là... (M. Roger Golay montre un document de taille A5.) On roule de nuit avec ce plan, avec des numéros manquants sur les immeubles, des constructions qui n'existent pas sur ces plans et les patrouilles se perdent, simplement parce qu'il y en a qui interviennent sur l'ensemble du canton ! Aujourd'hui, vous voulez refuser cette motion seulement parce que c'est le MCG qui l'a déposée.

Et vous dites que les policiers doivent connaître l'ensemble du canton ? L'autre soir, à l'occasion de la réception du Grand Conseil avec les représentants de la Genève internationale qui se tenait au Musée de l'Ariana, combien de députés de ce parlement sont venus me demander où se trouvait ce musée ? Donc, là-dessus, vous n'avez pas de leçons à donner aux policiers ! (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Poggia, à qui il reste une minute dix.

M. Mauro Poggia (MCG). Chers collègues, d'une manière générale, nous constatons dans ce parlement que chaque fois qu'une motion est présentée par le MCG, aussi brillante et pertinente soit-elle, elle est systématiquement refusée ! (Brouhaha.) Vous pouvez ricaner, Mesdames et Messieurs, vous pouvez ricaner ! Sauf pour les socialistes, c'est vrai ; M^{me} Bolay a eu l'intelligence de reconnaître un fait, puisque nous vous présentons un fait, incontestable et incontournable. Je pense qu'il est temps de dépasser ces cloisonnements partisans.

Est-ce que l'on peut dans ce parlement faire un travail intelligent, au service de ceux qui nous ont élus ? Est-ce que vous ne pensez pas une seconde que ceux qui nous valent d'être ici ce soir attendent de la police qu'elle soit efficace ? Est-ce que vous ne pensez pas une seconde qu'au début du XXI^e siècle, il faut avoir des GPS pour aller rapidement d'un point à un autre ? Mesdames et Messieurs les Verts, est-ce qu'il faut avoir des GPS sur les vélos pour qu'enfin vous compreniez que c'est nécessaire ? (Rires.) Est-ce que vous pouvez comprendre que le trajet le plus rapide pour aller d'un point à un autre, c'est encore avec le GPS qu'on peut le trouver ? Donc on va diminuer la pollution ! Est-ce que c'est un argument qui, enfin, va éveiller vos esprits et ouvrir vos yeux ? Bon sang, réfléchissez un peu ! Cette motion est l'expression du bon sens !

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le député !

M. Mauro Poggia. Soutenez donc cette motion !

Des voix. Bravo ! (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Bavarel, à qui il reste une minute quarante.

M. Christian Bavarel (Ve). Merci, Monsieur le président. Vous transmettez à Mesdames et Messieurs du MCG qu'ici nous faisons de la politique avec un certain respect des institutions. Quand un parti passe son temps à dire «tous pourris», quand un parti marche totalement sur tous les principes de la politique et méprise le peuple, il ne peut pas après venir nous dire qu'il faut faire les choses avec lui, qu'on doit s'allier à lui, etc. Lorsque vous avez des propositions qui sont parfaitement ignobles, ne vous attendez pas à ce que l'on vous suive ! (Commentaires.)

Ensuite, nous vous demandons une deuxième chose : laissez les pouvoirs tels qu'ils ont été organisés, de manière raisonnable ! Nous refusons que le parlement devienne aujourd'hui l'employeur de l'ensemble de la fonction publique ! Nous sommes ici pour légiférer et c'est ce que nous entendons faire. Nous n'entendons pas nous substituer à l'exécutif. Il est peut-être nécessaire que le GPS soit introduit dans les voitures de police, mais c'est à

M^{me} Rochat de prendre cette décision. Le cas échéant, nous la soutiendrons et lui donnerons les moyens de remplir sa mission, parce que nous votons le budget. (Commentaires.)

Par contre, faire uniquement la publicité de quelques individus et prendre en otage la démocratie, c'est extrêmement grave. Vous êtes en train de bafouer les valeurs qui nous sont les plus chères, celles qui font que dans ce pays on arrive à vivre ensemble, les valeurs que sont la démocratie et le respect du peuple. Aujourd'hui, c'est contre les risques que courent ces valeurs que nous nous battons. Nous sommes ici aujourd'hui pour dire que, pour nous, la gauche, la droite, avec les libéraux, les socialistes, les radicaux, le PDC, nous avons des valeurs communes, qui sont les valeurs démocratiques et de respect de l'Etat de droit, ce que vous n'avez pas ! (Brouhaha. Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le député. La parole est à M. Gillet, à qui il reste une minute quarante.

M. François Gillet (PDC). Mesdames et Messieurs les députés, si le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas cette motion, ce n'est pas parce qu'elle vient du MCG, c'est parce que si nous devons systématiquement passer par des motions pour équiper tous les services de l'Etat du matériel dont ils ont besoin, où va-t-on ? Si nous devons, pour changer les rétroprojecteurs des enseignants genevois, passer par la voie d'une motion, où allons-nous ? Il est effectivement évident que les voitures de police doivent être équipées de GPS, mais ce n'est évidemment pas le moyen d'y arriver ! (Commentaires. Brouhaha.) Si nous devons, je m'en excuse, encombrer l'ordre du jour de notre parlement pour rentrer dans l'opérationnel, dans la gestion des différents services, alors ce ne sont pas 100 points de retard sur l'ordre du jour que nous aurons, mais 500 ! Et j'espère que Mme Rochat va nous dire à l'instant que les choses sont en bonne voie, pour que ces véhicules soient enfin équipés ! (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le député. Je passe la parole à M^{me} Rochat. Des voix. Ah !

M^{me} Isabel Rochat, conseillère d'Etat. Effectivement, à l'instar de notre programme de législature présenté aux députés le 7 juin, il s'agissait de maintenir un cap. Ce cap, il est sûr que vous tous ici, à n'en point douter, désirez que la police le garde et ne le perde pas et, surtout, qu'elle puisse arriver à temps pour toutes les interventions.

Je n'ai pas eu l'occasion de passer une folle nuit avec la police, comme certains d'entre vous. Je pense que ça ne saurait tarder... (Rires.) Une chose est sûre et certaine, c'est que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour

que les policiers puissent trouver telle ou telle adresse, tel ou tel chemin vicinal, communal ou cantonal. A cet effet, j'ai l'immense plaisir de vous annoncer que, depuis le mois de mars, des systèmes sont testés: il n'était pas question d'installer des GPS sans les tester ! Le test de ces GPS s'est terminé le 11 juin. (Commentaire de M. Eric Stauffer.) Les GPS qu'il était question de mettre en fonction comprenaient également une lecture de tous les ordres de service, qui pourraient être consultés de façon annexe aux plans de routes. Il était donc nécessaire d'avoir un système intégré. Sans entrer dans des aspects trop techniques, je peux vous dire que d'ici à la fin de l'année, les 94 véhicules de la police seront équipés de GPS et les policiers embarqueront avec des smartphones ! Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, j'espère ainsi avoir mis tout le monde d'accord ! (Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame la conseillère d'Etat. Nous allons maintenant voter le renvoi de cette proposition de motion à la commission des finances, comme cela a été demandé. (Remarque.) La sous-commission informatique dépend de la commission des finances, on vote donc le renvoi à la commission des finances ! Si cette demande est refusée, nous nous prononcerons sur la proposition de motion elle-même.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition de motion 1948 à la commission des finances est rejeté par 59 non contre 20 oui.

Mise aux voix, la proposition de motion 1948 est rejetée par 46 non contre 32 oui.

La conseillère d'Etat Isabel Rochat a déclaré, je cite : « A cet effet, j'ai l'immense plaisir de vous annoncer que, depuis le mois de mars, des systèmes sont testés: il n'était pas question d'installer des GPS sans les tester ! Le test de ces GPS s'est terminé le 11 juin. (Commentaire de M. Eric Stauffer.) Les GPS qu'il était question de mettre en fonction comprenaient également une lecture de tous les ordres de service, qui pourraient être consultés de façon annexe aux plans de routes. Il était donc nécessaire d'avoir un système intégré. Sans entrer dans des aspects trop techniques, je peux vous dire que d'ici à la fin de l'année, les 94 véhicules de la police seront équipés de GPS et les policiers embarqueront avec des smartphones ! »

C'est avec amertume que nous constatons au MCG que rien n'est prévu dans le budget 2011 pour l'équipement de GPS dans les véhicules d'intervention.... Que devons-nous en conclure ? Que Madame la conseillère d'Etat ment, qu'elle n'assume pas la fonction liée à son poste, ou pire encore qu'elle déclare n'importe quoi pour être agréable son auditoire ! Sur ce point nous vous laissons juges.

Extrait du PV

H – Sécurité et population

Le *PRESIDENT* indique que la Commission est saisie d'un amendement de +500'000F pour le projet POLYCOM.

Un fonctionnaire explique que le projet POLYCOM a été voté il y a quelques années par le Grand Conseil. Il vite à mettre en place un système de communication pour la police, les pompiers et d'autres acteurs contribuant à la sécurité. Au moment de l'élaboration du PB 2011, le CE était parti de l'hypothèque que les équipements POLYCOM seraient terminés d'ici la fin de l'année 2010. Toutefois, du retard a été pris, ce qui explique le dépôt de cet amendement par le CE.

Une députée PDC s'enquiert de ce montant supplémentaire pour POLYCOM.

Un fonctionnaire explique qu'il ne s'agit pas d'un dépassement de crédit, mais d'un report d'une partie du crédit qui devait être utilisé en 2010, à l'année 2011. Le montant qui a été voté par le Grand Conseil demeure inchangé, mais il y a une situation de report budgétaire.

Un député MCG souhaite proposer un amendement relatif aux GPS pour un montant de +600 000F. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, il n'y a que 12 voitures de police équipées de GPS. Il rappelle que le DSPE s'était engagé à équiper les voitures de police de GPS. Il propose donc d'ouvrir une ligne budgétaire de 600'000F pour l'équipement en informatique nomade embarquée pour les voitures d'intervention.

Un fonctionnaire rappelle qu'au niveau de la technique parlementaire, bien qu'il soit possible de prévoir une ligne avec ce montant supplémentaire, il est nécessaire de déposer, par ailleurs, un projet de loi prévoyant également une dépense de 600 000 F pour les GPS des voitures de police. Il propose une autre solution, qui consisterait à amender le crédit de programme du DSPE, soit le PL 10722, de manière à ce que montant figure à la fois dans le budget, et à la fois dans un projet de loi. En effet, une base légale, autre que le budget, est nécessaire pour pouvoir utiliser ce montant.

Un député MCG comprend les propos du fonctionnaire. Il est exaspéré par le fait que le groupe MCG avait déposé une motion dans ce sens et que la conseillère d'Etat M^{me} ROCHAT s'était engagée à équiper les voitures de police de GPS. Or, rien n'a été fait.

Un fonctionnaire souhaite uniquement rappeler qu'une base légale est nécessaire pour pouvoir dépenser ce montant de 600 000 F pour les GPS.

Pour sa part, il suggère d'amender le crédit de programme relatif au parc automobile de la police pour concrétiser les vœux du groupe MCG.

Le **PRESIDENT** met aux voix l'amendement de 600'000F relatif à l'équipement des voitures de police de GPS

*Pour : 2 (MCG)
Contre : 8 (3 Ve, 2 PDC, 3 L)
Abstentions : 5 (2 S, 2 R, 1 UDC)*

L'amendement est refusé.

Bien évidemment le MCG déposera en séance plénière un amendement relatif aux engagements pris par le gouvernement.

Concernant l'engagement de l'effectif des convoyeurs (DCS), ainsi que des gendarmes et ou inspecteurs de la police judiciaire, le MCG constate une fois de plus que Genève est en dessous de tout! Rappelons que dans le canton de Bâle, il y a deux fois plus de policiers en rapport au nombre d'habitants!

Afin d'être sûr de ne rien oublier nous décidons de reproduire une partie du PV des travaux de commission aux finances :

Un député MCG rappelle que le CE a reçu, de la part de cette Commission, l'autorisation pour le DSPE d'engager 73 postes supplémentaires. Dès le 1^{er} janvier 2011, le Parquet va être transféré à Saint-Georges. Dès lors, les transferts du DCS vont devoir augmenter drastiquement et, d'après les informations parvenues au MCG, il est prévu d'engager 30 personnes supplémentaires pour assurer les transports. Selon un rapport, il faudrait en fait 60 convoyeurs pour assurer ces transferts. Il apparaîtrait par ailleurs que le CE veuille donner des mandats externes à des entreprises comme Protectas ou Securitas, pour assurer le convoyage des détenus. Il relève qu'une autre commission s'est opposée à ce mode de faire, qui coûte bien plus cher que si l'Etat avait des employés à l'interne pour ce faire.

Ainsi, le MCG aimerait présenter un amendement à ce sujet, pour augmenter l'engagement des transporteurs à un effectif de 60 personnes.

Un député libéral remarque que ce n'est pas du tout ce qu'une députée socialiste et lui-même ont entendu en auditionnant le DSPE. 73 postes sont prévus dans le cadre de la sécurité publique, soit 25 gendarmes, 8 inspecteurs, 20 PSI et 20 DCS. Il n'a pas eu l'impression et rien n'a pu

laisser penser que le chiffre avancé par M^{me} ROCHAT était un chiffre au rabais.

Une députée socialiste ajoute qu'après un épluchage total du budget du DSPE, elle n'a pas eu non plus l'impression que pareille demande pourrait surgir. S'il devait y avoir un dépassement l'an prochain, M^{me} ROCHAT viendrait le défendre devant cette Commission. Elle conclut que les commissaires ne vont pas devancer des non demandes.

Un député libéral rend les commissaires attentifs au fait qu'un député MCG parle du 3^{ème} pouvoir, qui a peut-être des vellétés. Or, c'est le DSPE qui gère ces problèmes de police, lequel ne semble pas du tout aller dans ce sens.

Un député MCG précise que, selon les informations que le MCG a reçues, le chiffre aurait été sous-évalué. Il aimerait avoir l'avis du CE sur ce point et remarque que, de toute façon, le futur proche affirmera ou infirmera ce que le MCG souhaite faire ici.

Il trouve dommage que, lorsque les commissaires-rapporteurs vont dans les départements, notamment pour les aider à préparer leur budget, ils fassent une sorte de pirouette pour ne pas faire état des demandes qui sont légitimes pour le bon fonctionnement de la justice et que les commissaires se trouvent ensuite, en plénière du budget, avec des informations contradictoires mais provenant de sources sûres.

Un député libéral ne peut le laisser dire cela. Il semble que les informations évoquées par un député MCG proviennent du Procureur, lequel ferait mieux de régler ses problèmes avec le CE. Il ajoute qu'un député MCG ne peut accuser une députée socialiste ou lui-même de complaisance avec des départements. Il répète que, tant au niveau de la police que du DSPE, personne ne leur a parlé de cette problématique.

Un député MCG corrige une non-vérité : les informations dont il fait état ne viennent pas du Parquet mais de la police elle-même. Il pose formellement la question au CE, car il estime que 20 engagements supplémentaires pour les transferts est un effectif largement insuffisant. Le MCG fera un amendement pour qu'il y ait en tous cas 40 engagements supplémentaires, soit le double de ce qui est prévu.

Le PRESIDENT comprend que député MCG fait état d'un rapport, qui n'aurait pas été amené à la connaissance de la Commission.

Le député MCG confirme cela.

Le PRESIDENT pense qu'il faudrait poser cette question à M^{me} ROCHAT et que, selon la réponse, il faudrait intervenir au moment du 3^{ème} débat car,

pour le moment, un député MCG ne semble pas avoir de chiffre précis à avancer pour son amendement.

Un député MCG admet qu'il n'a pas de chiffre et qu'il propose, dès lors, de suspendre la lettre H.

Le PRESIDENT refuse cela ; le député MCG pourra présenter son amendement en 3^{ème} débat.

Un député libéral est opposé à suspendre ce point et à accepter les cas particulier.

Le PRESIDENT propose aux commissaires de poursuivre leurs travaux, puisque le MCG ne présente formellement pas d'amendement.

Le CE propose un amendement sur la nature 43 « Recettes diverses », au sujet des émoluments du commissariat, d'un montant de +180 000 F.

Le CE propose un amendement sur la nature 43 « Recettes diverses », concernant les frais de justice perçus par le service des contraventions, d'un montant de -1 060 000 F.

Le conseiller d'État explique que le premier amendement a trait à des ajustements, au fur et à mesure que les chiffres de l'année en cours sont connus.

L'autre amendement concerne un changement de manière de comptabiliser, comme en atteste l'explication figurant dans le document relatif aux amendements du CE. C'est, en réalité, une correction d'une erreur.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +180 000 F, à l'unanimité, par :

15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -1 060 000 F, à l'unanimité, par :

15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Le CE présente un amendement sur la nature 46 « Subventions acquises », d'un montant de +954 850 F.

Le conseiller d'État explique que, comme l'armée ne surveille plus les sites diplomatiques, l'Etat doit se substituer à elle. Il a un accord avec la

Confédération, prévoyant que cette dernière paie 90% de cette dépense. Le DSPE a réactualisé les chiffres en fonction des dernières discussions eues avec la Confédération. Il s'agit donc d'une mise en conformité avec les derniers renseignements connus.

Un député libéral indique que c'est un sujet auquel la Commission est très attentive. Il explique que la différence entre le coût de la surveillance des lieux diplomatiques et la somme que la Confédération alloue au canton pour l'accomplissement de cette tâche tend à augmenter et que cette différence est assumée par le canton. Cela fait quelques années que la Commission tire la sonnette d'alarme en disant que cette différence ne peut augmenter indéfiniment. Il constate que la Confédération a, certes, augmenté les montants qu'elle alloue cette année, mais qu'il reste malgré tout une différence, un solde que le canton doit payer.

Le conseiller d'État annonce que l'intention du CE, si le canton était amené à prendre des dépenses nouvelles par le désengagement de la Confédération, est effectivement que celle-ci paie 90% de la dépense, car ce principe avait été acquis.

Un député libéral, maintenant que le programme H02 a été voté, évoque un point qui devra être un thème de réflexion pour les commissaires, une fois qu'ils auront terminé cet exercice budgétaire. Il signale qu'avec le budget par prestations, ce qui concerne Osiris est en partie au DIM et pour une autre partie au DSPE, en cas d'urgence. Cela n'est pas logique, en termes de répartition par prestations. Il estime que cette prestation devra être globalement affectée à l'un ou l'autre des départements.

Il ajoute qu'Osiris est toujours complètement inconnu des députés et que cela fait 5 ans qu'il demande à avoir des explications sur ce point.

Une députée verte, par rapport à cette surveillance des sites diplomatiques, souhaite savoir si l'Etat a encore recours à des agents de sécurité privés.

Un député libéral répond par l'affirmative.

Une députée verte, si cette mesure est transitoire, aimerait savoir quand cela va changer. Les verts souhaitent que ce recours à des privés soit limité au maximum ; s'agissant de l'exercice de la force publique, cette tâche doit revenir à la police, pas forcément à des gendarmes mais éventuellement à des assistants de sécurité qu'ils sont en train d'engager et de former progressivement. Elle veut donc savoir où ils en sont et si des efforts sont faits pour limiter l'intervention des agents de sécurité privés.

Le conseiller d'État indique que ce n'est pas dans ce sens que les choses se passent ; des efforts sont faits pour essayer de remplir les 73 postes

prévus, hors gardiens de prison. Ils doivent avoir des convoyeurs, le groupe d'agents intermédiaires pour la PSI, pour les ambassades, plus des gendarmes et des gardiens de prison. Il faut, pour ce faire, recruter et former ces personnes. L'objectif était de limiter à cette année le recours à ces services extérieurs. Il indique encore qu'il va chercher une information plus précise sur ce point.

Une députée verte, dans l'« exposé des motifs » du CE sur cet amendement, lit que « plus de collaborateurs seront employés à des missions... » ; elle se demande s'il y a eu un changement de cap et elle pense que cela mérite des explications.

Le conseiller d'État précise que le gros des ressources nécessaires a déjà été demandé par le biais du budget. Les 73 postes sont dans le budget et, là, il ne s'agit que d'ajustements. Il ne voit pas d'où elle déduirait qu'il y aurait un changement de cap par rapport à ce que le CE avait annoncé aux commissaires.

Comme pour les convoyeurs, il y a ici des temps de mise en œuvre, de recrutement et de formation.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 46 « Subventions acquises », d'un montant de +954 850 F, à l'unanimité, par :

14 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Un député MCG indique que le MCG a un amendement à proposer mais ne sait où l'insérer. Il concerne les GPS dans les véhicules d'intervention car, actuellement, seuls 12 véhicules de police en sont équipés malgré les promesses faites dans ce sens. Avec un guidage qui les amènerait directement sur le lieu de l'intervention, les policiers gagneraient du temps.

Le conseiller d'État l'interrompt pour lui dire que cela concerne de l'investissement alors que les commissaires traitent maintenant du fonctionnement. Un fonctionnaire lui donnera, lorsqu'ils traiteront des investissements, les informations relatives à l'achat de ces GPS, qui est peut-être déjà prévu dans une enveloppe budgétaire.

Le conseiller d'État revient à la question qui avait été posées au sujet des convoyeurs. Il explique que les 20 personnes prévues ne suffiront pas, à terme, et ajoute que cela est assumé en tant que tel. Il y a 2 étapes, soit ce qui est structurel et lié à la réforme, et ce qui est lié aux travaux qui suppriment

des endroits où l'on pouvait garder des détenus, ce qui augmente encore les allers et retours. La difficulté identifiée par le CE et le PJ est de savoir le nombre de personnes qui seront nécessaires, à la fin. Dès lors, il a été décidé que les convoyages seraient, cette année et la suivante, réalisés par une société de sécurité privée, à l'exception des cas dangereux. De plus, la réception dans les deux lieux se fera par des assistants de sécurité. Lorsque les travaux seront finis, l'enveloppe pour couvrir ce qui sera structurel sera prévue et, en tout temps, il faudra garder un volant pour les pointes car ils ne vont pas calculer les effectifs sur les pics, au niveau du nombre de détenus.

Ainsi, il va falloir environ 60 convoyeurs en tout, soit les 20 prévus en interne et 40 de sociétés privées, tant que la partie conjoncturelle liée aux travaux est en cours. Une fois que l'enveloppe sera connue, ils achèteront des véhicules puis mettront des convoyeurs en place.

Un député MCG constate que le MCG avait raison. Comme un budget n'est pas une obligation de dépense mais une prévision, il suggère d'être prévoyant, puisqu'ils savent d'ores et déjà que l'effectif prévu ne sera pas suffisant et qu'ils devront faire appel à des sociétés de sécurité externes. Il relève que nombre de partis ont fait leur campagne sur l'argument sécuritaire et constate qu'aujourd'hui, il faut doter le PJ des moyens pour accomplir la mission qui est la sienne.

Il propose de multiplier par 2 le nombre des convoyeurs de DCS, soit d'en mettre 40 au lieu des 20 prévus, ce qui représente 2.4 mios plus l'achat des véhicules dans les investissements. Le CE décidera quand le moment sera venu, mais aura ainsi déjà la ligne budgétaire nécessaire.

Un député libéral lui demande où est pris cet argent.

Un député MCG rappelle qu'ils ont une économie de 8 mios à faire sur le PL sur l'aspect fiscal.

Le conseiller d'État lui demande s'il parle de celui qui a été refusé par 13 contre 2 en Commission.

Un député MCG confirme cela. Le MCG veut parler pour les genevois alors que les autres parties créent une prime à l'engagement, pour les frontaliers. Le minimum fédéral est à 2% alors ils se mettent à 2% ; ainsi, ils ne sont pas hors la loi.

Il propose un amendement de +2.4 mios dans le programme H07, sur la nature 30 « Charges du personnel ».

Un député radical relève qu'il faut amener une contrepartie. Il rappelle que M^{me} ROCHAT peut venir quand elle veut avec une demande de dépassement de crédit, que les commissaires ne refuseront certainement pas.

Un député vert rappelle au député MCG une règle simple qui veut que les PL en suspens dans des commissions ne peuvent pas être pris en compte dans le budget. Le projet sur la fiscalité n'est pas à l'ordre du jour de cette Commission aujourd'hui et, dès lors, les commissaires ne peuvent pas en débattre maintenant. Tant que ce PL n'est pas adopté, il n'est pas inclus dans le budget.

Il annonce que, lorsque le Département viendra demander les postes à ce sujet, en dépassement de crédit, les verts les accorderont. Pour le moment, il n'a pas entendu de demande à ce sujet. Les verts ne suivront donc pas le MCG sur cet amendement.

Un député libéral propose de passer maintenant au vote.

Un député MCG entend cela. Il note toutefois que, s'ils font des budgets qui ne servent à rien, puisque les départements peuvent venir quand ils veulent avec des dépassements de crédit, alors ils peuvent lever la séance et travailler par 12^{èmes} ; ils octroieront alors les deniers nécessaires en temps et heure.

Dès lors que le MCG veut éviter de confier le transport des détenus à des sociétés privées, autant le budgéter. Puisque les autres commissaires ne veulent pas prendre en considération qu'ils pourraient avoir une rentrée supplémentaire de 8 mios, alors il suffit de couper dans les prestations à des tiers sur le même budget. Ce qui est dévolu à Securitas doit aussi être budgété, raison pour laquelle il suffit de déduire 2.4 mios des prestations à la rubrique 31 pour compenser sa demande.

Le *PRESIDENT* remarque que le député MCG a mis le doigt sur un problème qui s'est confirmé. Puisque le Département va devoir engager des transporteurs privés, il doit avoir budgété cela.

Une députée PDC indique qu'avec le budget par prestations, les départements ont fait leur travail ; ce qui est proposé correspond à la réalité. Elle pense que M^{me} ROCHAT a fait son budget au plus juste et que, s'il devait ensuite y avoir des demandes de dépassement de crédit, les commissaires les voteront. Elle imagine que M^{me} ROCHAT a prévu, dans son budget, ces postes momentanément externes.

Un fonctionnaire indique que des montants sont prévus au budget sur ce point et que, s'ils manquent de moyens, ils prendront sur l'enveloppe des dépenses générales.

Un député MCG maintient sa proposition.

Il propose un amendement de +2.4 mios sur la nature 30 « Charges de personnel » et, parallèlement, un amendement de -2.4 mios sur la nature 31 « Dépenses générales ».

Il aimerait avoir le détail des dépenses générales, pour savoir comment sont ventilés les 20 mios y figurant et pour vérifier qu'une somme a bien été prévue pour les convoyeurs privés.

Une députée PDC lui dit que la réponse a été donnée.

Un député libéral constate que si, pour chaque politique publique, un ou des commissaires demandent le détail des dépenses générales, ils ne vont jamais en finir.

Le conseiller d'État constate que, s'ils commencent ici à tout décortiquer et à refaire les arbitrages qui ont eu lieu dans les départements et au CE, cela ne va pas aller. Le CE fixe chaque année des priorités et il est clair que la sécurité n'a pas été négligée en termes de postes. Il ajoute qu'entre le moment où il est décidé d'engager des gens et le moment où ils sont formés, il y a un délai. Si les commissaires souhaitent que tous les services de l'Etat passent par des députés, à chaque fois qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils ont demandé au CE, il va falloir qu'ils prévoient du temps !

Il ajoute que les besoins sont, par nature, illimités et qu'on peut toujours faire un peu plus ou un peu moins. 150 postes pour la sécurité, ce n'est pas rien ; ils sont en voie de « restaffage ». Il demande ainsi aux commissaires de refuser cet amendement. Jamais Mme ROCHAT a fait état auprès du CE ou des députés du fait qu'il serait mieux de procéder comme le propose le député MCG ; au contraire, l'idée a été de dire que l'on commence par évaluer les besoins, auxquels il sera ensuite répondu.

Un député MCG note qu'un député libéral vient de proposer 2 postes supplémentaires dans un service en particulier et que tout le monde l'a suivi. A l'inverse, il met en exergue un problème qui est confirmé par le CE et personne ne le suit. Il répète que, si cette dépense est budgétée dans les dépenses générales, il propose d'enlever 2.4 mios de cette nature et de les mettre dans les charges de personnel, afin d'avoir du personnel à l'interne au lieu d'avoir des externes.

Le PRESIDENT l'interrompt pour lui dire qu'il va maintenant faire voter cet amendement.

Les commissaires refusent l'amendement proposé par un député MCG sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +2.4 mios, par :

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le PRESIDENT relève que, puisque cet amendement a été refusé, il n'y a plus de sens à faire voter le deuxième amendement visant à diminuer de 2.4 mios la nature « Dépenses générales ».

En réalité nous pouvons constater que la première année du mandat gouvernemental de M^{me} Rochat n'aura servi qu'à diminuer les revenus des gendarmes en les faisant travailler huit ans de plus avant leur retraite ! Qui a dit que M^{me} Rochat n'était pas un produit libéral dans la plus pure tradition des « je réduis les dépenses de l'État le reste n'a aucune importance » !

Dernière question : et jusqu'à quand cette politique fera illusions auprès des électeurs ?

Quant aux travaux de commission sur le PL 10722, toujours dans un souci de transparence nous décidons de reproduire une partie des PV :

Un fonctionnaire annonce qu'il vient d'avoir au téléphone la responsable financière de la police qui l'a informé de deux choses : sur le crédit de programme, qui se termine à la fin de l'année 2010, des GPS ont été commandés pour une partie des véhicules de la police, voitures ou motos. Il est prévu, pour le futur, qu'en cas de renouvellement de véhicules, ceux-ci seraient directement équipés de GPS ; l'acquisition des GPS est donc prévue dans le crédit de programme ici présenté.

Un député MCG indique que, selon ses sources, seuls 12 véhicules, sur la totalité des véhicules de la gendarmerie, sont équipés de GPS basiques. Il ajoute que l'informatique embarquée, dont il était question dans la motion MCG qui avait été refusée en plénière du GC, est quelque chose de plus complexe que de simples GPS. Il explique que l'informatique embarquée est basée sur le même principe que celui utilisé pour les taxis et qu'elle coûte un peu plus cher qu'un GPS standard.

Si les commissaires veulent continuer à ne pas donner à la police les moyens d'être rapide et efficace, ce qui peut sauver des vies sur les premières minutes d'intervention, soit mais, pour sa part, il veut donner à la police les moyens d'être performante. Il maintient donc son amendement à 600 000 F.

Un député radical pense qu'il ne faut pas confondre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ; le député MCG est en train de faire de l'exécutif et de s'occuper de la police.

Pour sa part, il fait entièrement confiance à M^{me} ROCHAT qui, en plénière, leur a dit qu'elle prenait ce problème en charge de manière professionnelle et qu'elle le réglait. Il n'y a ainsi pas de raison de voter cet amendement.

Un député libéral abonde dans le sens des propos du député radical. Il ajoute que les appréciations, à l'interne, que peuvent porter des employés de base ne semblent pas pertinentes. Ce sont respectivement l'état-major de la police et, au dessus de lui, le chef du département, qui sont responsables de la conduite opérationnelle et stratégique de la police, laquelle présente ses besoins, qui sont satisfaits par les moyens à disposition, comme l'a dit le fonctionnaire. Il conclut que l'amendement ne se justifie pas, selon les libéraux.

Le PRESIDENT annonce qu'il soutiendra cet amendement. Il rappelle qu'un budget n'est qu'une permission de dépenser, ce qui signifie que la somme n'est pas forcément dépensée. M^{me} ROCHAT a dit qu'elle allait procéder à ces acquisitions et, si elle n'a pas besoin de ces 600 000 F, alors tant mieux, ils seront en trop. Il a bien entendu les déclarations de M^{me} ROCHAT, mais il ne lui semble pas extrêmement clair qu'elle veuille absolument et rapidement introduire ces GPS, qui auraient dû l'être depuis quelques années déjà.

Un député Verts signale qu'il a entendu avec plaisir le discours de du député radical et qu'il se réjouit de savoir qu'il tiendra le même discours à l'égard de la DGM.

Un député radical constate que si, dans quelques mois, dans ce programme d'installation des GPS, M^{me} ROCHAT a besoin de moyens supplémentaires, les commissaires aux finances accepteront sa demande sans problème. Le DSPE leur dit que, pour le moment, il avait les moyens ; cependant, s'il devait manquer de moyens par la suite, la Commission des finances lui accorderait les sommes nécessaires, du moins les commissaires radicaux.

Un député libéral indique qu'il en va de même pour les libéraux.

Un député MCG précise qu'il ne fait ici pas de l'opérationnel, mais donne des directives. Il existe des technologies probablement plus efficaces que d'autres en matière de sécurité publique et il rappelle que les premières minutes, lors d'une intervention, peuvent s'avérer cruciales. C'est de la stratégie qu'il veut faire ici, en donnant la bonne impulsion. Il note que le problème est qu'ils ont affaire à des gens qui ne maîtrisent absolument pas cette technologie. Si la question est posée à M^{me} ROCHAT, elle expliquera que le problème est réglé car tous les policiers vont être équipés d'un iphone

4 muni de la géolocalisation, ce qui est risible. Il traite ici d'une installation professionnelle d'informatique embarquée en fixe dans le véhicule, destinée à des gens dont la tâche est entre autres de sauver des vies.

Il répète qu'un budget n'est pas une obligation de dépenser et que la Commission peut, par cet amendement, donner une impulsion juste. Si les commissaires le refusent, le MCG prendra un rapport de minorité et s'expliquera en plénière du GC.

Une député socialiste rappelle que les commissaires ont, il y a quelques temps, voté une motion en plénière, laquelle avait largement été débattue. M^{me} ROCHAT a dit qu'elle allait traiter ce problème alors elle suggère que les commissaires lui laissent le temps pour ce faire ; si rien n'est fait dans 6 mois, le MCG pourra intervenir, notamment par une interpellation urgente. Il ne faut, selon elle, pas mélanger les rôles.

Un député MCG constate que le temps parlementaire n'a rien à voir avec le temps réel. La motion MCG date du début de l'année ou de la fin de l'année dernière, a été traitée en début d'année ou au printemps de cette année et a été refusée par le Parlement. Maintenant, ils sont en décembre et les véhicules de police ne sont toujours pas systématiquement et globalement équipés.

Le PRESIDENT pense que les arguments du député MCG sont compris.

Une député socialiste croit qu'il y a deux sons de cloches, à savoir celui du Département, transmis par le fonctionnaire, et celui du député MCG. Elle lui propose de faire une IUE pour obtenir des détails, suite de quoi il pourra déposer un objet. Elle croit qu'en l'état, les commissaires n'ont pas les éléments pour dire si ces installations de GPS se font ou non.

Un député MCG rappelle que Mme ROCHAT a promis d'agir, il y a quelques mois, mais a pourtant oublié de prévoir cette action promise, dans son budget. Il serait donc normal de voter cet amendement.

Le PRESIDENT remarque qu'il serait aussi possible que le Département montre aux commissaires, dans le budget, quelle la ligne concerne l'acquisition de ces GPS.

Le fonctionnaire explique que le crédit de programme figure au budget, lequel est réparti par politiques publiques. Il y a une ligne de dépense et des explications dans l'exposé des motifs ; mais ils ne sont pas du tout à ce niveau de détail, fort heureusement, car sinon les commissaires auraient des milliers de lignes à voter concernant l'investissement.

Un député libéral pense que la dernière déclaration du fonctionnaire est la réponse précisément au débat qui animait les commissaires, à savoir

jusqu'à quel point de détail doit aller le législatif ; là, ils sont au-delà de ce détail.

Le PRESIDENT propose de passer au vote du titre du PL 10722 dans la teneur avec l'amendement du député MCG (une somme supplémentaire de 600 000 F) :

« PL 10722 ouvrant un crédit de programme de 29 317 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement »

Les commissaires refusent le titre du PL 10722 dans la teneur selon l'amendement STAUFFER par :

Pour : 3 (1 UDC, 2 MCG)
Contre : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)
Abstentions : —

Un député MCG annonce un rapport de minorité.

Le PRESIDENT fait maintenant voter le PL 10722 dans son ensemble, tel que présenté par le CE, sans amendement.

Le PL 10722 dans son ensemble est adopté par :

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)
Contre : 3 (1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : —

Rapport de majorité : M. METTAN
Rapport de minorité : M. STAUFFER
Délai : 6 décembre 2010
Catégorie : débats organisés (II)

Conclusion

Au bénéfice de ces explications nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter l'amendement du MCG consistant à ajouter 600 000 F au projet de loi 10722.

Proposition d'amendement**Titre (nouvelle teneur)**

PL 10722 ouvrant un crédit de programme de 29 317 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Art. 1 Crédit d'investissement (nouvelle teneur)

Un crédit de programme de 29 317 550 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

PL 10724 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Mesdames et
Messieurs les députés,

D'emblée il sied de préciser que le groupe MCG n'est pas opposé à la rénovation des bâtiments de l'État et en particulier des établissements scolaires.

Cependant comme à sa grande habitude il s'agit d'un paquet ficelé où nous retrouvons sous les investissements de la lettre H *sécurité et population* et sous le chiffre 1 *H1 Prison de Champ-Dollon, rénovation du bâtiment cellulaire* pour la modique somme de 26'300'000 F. Etant spécifié que le début des travaux a eu lieu en 2009 et la fin est prévu en 2016 !

Un point sur lequel tous les groupes parlementaires seront d'accord c'est qu'il manque des places de détention préventive sur le canton de Genève. Ceci est un constat et non des suppositions !

Si nous faisons un bref petit calcul cela nous amène à prendre en considération les 26 millions du présent projet de loi (qui pour la petite équation n'augmenteront en rien la capacité de détention préventive à Genève) +27 000 000 pour le Cento pas rapido horizon fin 2012 ou 2013 pour à peine 100 places de plus ! Ce qui nous met un total d'environ 53 millions pour avoir rénové et augmenté de 100 places le secteur prison préventive !

Le groupe MCG n'est plus d'accord avec cette politique menée par le gouvernement qui est fade, sans ambition et qui plus est inadaptée à la réalité genevoise !

Sur un autre rapport de minorité le MCG (projet de budget 2011) voici ce que nous avons écrit ;

***Cento pas rapido ou la criminalité gagne....
DSPE halte à la casse !***

Novembre 2009 élections du conseil d'Etat en grande pompe la droite reprend la majorité au gouvernement.... Pour mémoire voici les thèmes de campagne de l'entente ; plus de sécurité, plus de logements, moins d'impôts etc...

Concernant l'aspect de la criminalité sur le canton de Genève, nous aurons tous constatés la manœuvre de lâcheté des conseillers d'Etat sortants (ceux de l'Entente) ou personne n'a daigné prendre à bras-le-corps ce département. Laissant ainsi « la bleue » et une Dames assumer la lourde tache de la sécurité à Genève, mais comme si cela était anodin et pour des questions de vengeance gauche/droite on lui « enfile » l'environnement... Quelle pitoyable distribution des départements.

Le calcul de l'Entente aurait pu s'avérer gagnant en misant sur le fait qu'une femme à la tête de ce département qui essaie avec courage de s'en sortir et de régler les problèmes de la sécurité genevoise ferait en sorte que personne n'oserait la critiquer de manière substantielle ! Calcul d'apothicaire non durable dans le temps. Le MCG reconnaît à M^{me} Rochat un courage certain, mais soyons réalistes, elle n'est pas en mesure de régler quoi que ce soit de manière significative. Elle s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'a fait son prédécesseur socialiste Laurent Moutinot.

Pour preuve, tout le monde sera d'accord sur un point : il faut augmenter la capacité de détention préventive sur le canton afin d'endiguer la criminalité de rue.

Après plus d'un an, un AIMP des plus foireux, des marchés publics octroyés de gré à gré ouvrant la porte à toutes sortes de dérives, c'est finalement la première pierre du Cento rapido qui a été posé et il y a moins de 10 jours. Et pourquoi ? Pour 100 places de détention préventive en plus à l'horizon fin 2012. Alors qu'il en faudrait 300 de suite !

Et ce n'est pas un bal de Figaro ou la poudre aux yeux lancée aux Genevois qui changeront quoi que ce soit à la réalité de la criminalité genevoise.

Extrait du PV

Un député MCG prend la parole pour proposer une augmentation du montant destiné à la construction de Cento Rapido (CR 05.08). Le projet de budget 2011 prévoit un montant de 18 mios à ce titre. M. STAUFFER indique que le groupe MCG souhaite substantiellement augmenter ce montant afin de pouvoir construire plus de places de prison. Il propose, à titre arbitraire, une augmentation de 10 mios sur cette ligne, de façon à donner un signal et une impulsion.

Un fonctionnaire souhaite répondre sur deux volets. Tout d'abord, il rappelle que le Grand Conseil a voté un projet de loi d'investissement de 24 mios pour Cento Rapido, dont une partie sera dépensée cette année, et le solde sera dépensé l'année prochaine. Il indique cependant que l'amendement du MCG, s'il est accepté par la Commission, ne sert à rien si le Grand Conseil ne modifie pas la base légale relative à Cento Rapido. Dans un tel cas de figure, il faudrait donc, par exemple, assortir l'amendement relatif au montant de +10 mios pour Cento Rapido, d'un nouveau projet de loi pour un crédit complémentaire ou extraordinaire.

Le président met aux voix l'amendement de M. STAUFFER de 10 mios visant à porter la rubrique relative à Cento Rapido à 28 mios pour l'année 2011.

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	10 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	—

L'amendement est refusé.

Le MCG a pourtant tout essayé, doublé voir triplé le nombre de places de détention préventive dans le cadre du projet de loi déposé par le gouvernement est aujourd'hui rebaptisé Cento pas rapido ! Rien n'y a fait ; aucune ambition, aucun charisme ne ressort de cette nouvelle majorité gouvernementale. C'est la chienlit !

Aussi et pour ne pas retarder la rénovation des autres bâtiments qui pour certains en ont grandement besoin, nous vous proposons d'amender le présent projet de loi en retirant la somme de 26 300 000 F qui correspond à Champ-

Dollon et corollairement de demander au conseil d'Etat de revoir sa copie globale sur le périmètre de Champ-Dollon, qui inclut la prison que nous connaissons, un jour peut-être Cento rapido, et Curabilis, la Brenaz, Favraz ! Il nous faut une vision globale et non pas sectorielle, sinon c'est un demi-milliard de francs que nous dépenserons pour quelques dizaines de places de détention supplémentaire !

Le MCG veut une vraie politique transparente et globale pour les établissements pénitencier Genevois !

Au bénéfice de ces explications nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter l'amendement du MCG retranchant 26 300 000 F du projet de loi 10724. A charge au gouvernement de revenir rapidement devant notre parlement afin de nous présenter un projet de loi d'investissement qui tienne la route !

Le manque d'ambition du conseil d'Etat doit être banni par ce parlement et il est de notre responsabilité de donner les bonnes impulsions politiques afin que l'exécutif fasse enfin correctement son travail !

Proposition d'amendement

Titre (nouvelle teneur)

PL 10724 ouvrant un crédit de programme de 293 700 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Art. 1 *Crédit d'investissement (nouvelle teneur)*

Un crédit de programme de 293 700 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'office des bâtiments.

PL 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est le moment de l'année où il sera possible pour ce parlement de corriger les errements du gouvernement en matière de mobilité !

Comme vous pourrez le constater dans le projet de loi 10725, sous la rubrique « les principales dépenses », des petites phrases innocentes comme « modération du trafic » qui inclut bien évidemment la suppression de places de parking ou encore « aménagements en faveur des cyclistes » font que Genève aujourd'hui est littéralement paralysée. Nous pourrions même dire plus de Genève est pris en otage par des ayatollahs de l'immobilité !

Le groupe MCG n'est plus d'accord de cautionner une telle gabegie qui aujourd'hui atteint le secteur économique et paralyse les entreprises dans leur activité professionnelle !

Non, Mesdames et Messieurs les députés et Genève n'est pas une grande métropole de 10 millions d'habitants ; Genève est un canton qui compte environ 450 000 habitants ! Il n'est des lors pas acceptables de créer artificiellement des bouchons et de céder à ces ayatollahs, qui sous prétexte d'écologie, créent des bouchons interminables et augmentent ainsi la pollution due aux facteurs de durée des véhicules coincés dans les bouchons. Assez ! Genève étouffe !

Les principales dépenses indiquées ci-dessus concernent les activités listées ci-après :

– Chaussées (coût moyen annuel total prévu 16 647 245 F)

- Réaménagements des routes (RC 29 Route du Grand-Lancy, RC 22 Route de Vandœuvres, RC 64 Route de Base, etc.. Reprofilage du réseau routier cantonal (réfection des revêtements des chaussées avec, cas échéant, reprise de l'encaissement).
- Aménagements de sécurité (giratoire, trottoir, passage piétons et aménagements de **modération du trafic**, glissières de sécurité, cheminements pédestres, etc.) ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.
- Aménagements en faveur des TPG (arrêts de bus, nouvelles voies bus, etc.).

- **Aménagements en faveur des cyclistes.**
- Travaux liés aux routes nationales (Jonction de la Milice, accès P+R Tuileries).
- Ouvrages d'art (coût moyen annuel total prévu 5 062 102 F)
 - Inspection et études de divers ouvrages dont le pont de Lancy et le viaduc de l'Ecu.
 - Gros entretien et renforcement d'ouvrages, dont le gros entretien de la passerelle Floraire et la mise en sécurité du P.S. de la route de Sous-Moulin.
 - Les travaux prévus pour les viaducs d'Aïre et de l'aérogare, en coordination avec des entités tierces ont été retardés mais débutent en été 2010.
 - Les tunnels cantonaux ont fait l'objet de gros entretien et de renouvellement de l'équipement électromécanique, tout particulièrement l'achèvement des travaux pour le tunnel de Ferney.
- Infrastructures transports publics (coût moyen annuel total prévu 9 049 399 F)
 - Le gros entretien délégué aux TPG selon le contrat de prestations a connu une réduction suite à la mobilisation forte des équipes TPG dans le cadre des chantiers du TCOB et du TCMC. Certains travaux ont dû être reportés.
 - On relèvera les travaux de la place Graveson et rue de Genève effectués sous la direction des TPG qui se sont terminés en 2009.
- Remplacement des véhicules nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal (coût moyen annuel total prévu 938 806 F)
- Subventions d'investissement accordées à des tiers (montant total prévu 2 112 842 F)
 - Subvention versée à ONUSIDA pour la route d'accès à son nouveau bâtiment ainsi que subventions à verser à la ville de Genève, probablement en 2010, pour l'aménagement du Parc des Chaumettes et le rehaussement du pont des Bergues.
- Recettes
 - Les 16 000 000 F de recette globale provenant de la taxe sur huiles minérales ont été comptabilisés à hauteur de 60% dans les investissements et de 40% dans le fonctionnement.

Dans un autre rapport de minorité que le groupe MCG défendra (projet de budget 2011) voici ce que le MCG a écrit :

Genève ou l'immobilité de la mobilité !

Le MCG crois pouvoir dire que la DGM (Direction générale de la mobilité) devrait être rebaptisée DGI soit la direction générale de l'immobilité !

Que se passe-t-il dans ce département ? Genève est paralysé nous somme une petite ville parmi les grandes métropoles européennes qui compte entre 8 et 12 millions d'habitants et pourtant à Genève il y a des bouchons à n'en plus finir. Nous ne sommes à Genève pas même un quartier d'une grande ville comme Paris Londres ou Madrid !

Les intégristes anti-voitures ne doivent plus être financés pour prendre en otage notre canton.

Pour plus de transparence, et vous savez que le MCG tient à cette transparence afin de révéler les hypocrites voir les intégristes, nous décidons de reproduire quelques extraits du PV de la commission des finances :

Politique publique J – MOBILITÉ

Le PRESIDENT appelle le programme J01 – Transports et mobilité

Un député MCG annonce que le MCG veut présenter un amendement sur la ligne 30 ; il veut en effet faire des réductions de personnel car la mobilité est passée à l'immobilité à Genève. Il estime que le DIM devrait réduire sa voilure, car l'objectif n'est pas atteint. Il constate que, même en scooter, il n'est plus possible de circuler et de se parquer en ville de Genève. Rien ne se fait, tout se détériore et il n'y a aucune logistique dans l'ouverture des chantiers à Genève, puisque tous les chantiers ont été ouverts en même temps ; c'est une catastrophe. Ils circulent moins bien à Genève qu'ils ne pourraient le faire dans une plus grande ville comme Paris ou Londres.

La proposition d'amendement du MCG porte donc sur la ligne 30 « Charges de personnel » de l'ensemble de la politique publique, pour un montant de -2.6 mios consistant à réduire les charges de personnel de 10%.

Il ajoute que l'amendement ne porte pas que sur le programme J01, car la problématique concerne la politique publique dans son ensemble.

Le PRESIDENT indique que le groupe UDC partage presque tout ce que le député MCG vient de dire, mais arrive toutefois à la conclusion inverse. Il faut bien voir que ce service ou ce département a finalement assez peu de

moyens, en ressources humaines, pour s'occuper de toutes les tâches qui lui incombent. Il doute, dès lors, que l'UDC suive cette proposition du MCG.

Un député MCG explique que le but de l'amendement est d'obliger le CE, après le budget, à revenir devant cette Commission pour demander un crédit extraordinaire et à procéder à une restructuration de ce département, car la situation ne peut perdurer ainsi. C'est une catastrophe, tout est paralysé et ils sont en train d'attaquer le tissu économique genevois.

Un député Radical, pour des arguments proches de ceux du député MCG, a un autre amendement à proposer, sur le programme J01 en particulier et non sur la politique publique J dans son ensemble. Il constate qu'entre le budget 2010 et le budget 2010, les charges de personnel augmentent de 1.468 mios dans ce programme. Il propose ainsi un amendement visant à diminuer cette augmentation, soit un amendement d'un montant de -750 000 F. Il ne s'agit pas forcément de réduire la voilure, comme l'a dit un député MCG, mais de freiner la volonté aiguë de blocage qu'à la DGM ; il y a, à son sens, un problème de gouvernance au sein de ce service, qui ne correspond pas au besoin de la mobilité à Genève. Les milieux qu'il représente pensent qu'il y a des ayatollahs du blocage et ne peuvent accepter cela. Le jour où il y aura une politique un peu plus raisonnable, qui donne une véritable vision de la mobilité, ce sera différent. Il cite l'exemple consistant à vouloir faire passer tous les modes de transport dans toutes les rues, ce qui même inévitablement au chaos.

Les radicaux demandent ainsi un changement de gouvernance au niveau de ce service. Lorsque leurs attentes, qui sont en adéquation avec l'article constitutionnel qui donne la liberté du choix du mode de transport, seront satisfaites, ils accepteront d'augmenter le nombre de postes à la DGM.

Les radicaux présentent donc un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel » du programme J01, d'un montant de -750 000 F.

Un député VERT est surpris par ces divers propos, car le chaos qui règne depuis quelques temps à Genève provient surtout d'une non-organisation des travaux des lignes de tramways et d'une non-présence policière dans les endroits où elle aurait été nécessaire. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent à la DGM mais, si les gens ne respectent pas les consignes données pour les chantiers, empruntent systématiquement les zones et couloirs réservés à d'autres modes de transport et ne sont pas sanctionnés pour ces comportements, ils partent effectivement dans un chaos le plus total. Si les chantiers ne sont pas organisés et planifiés, la situation ne va pas s'améliorer en terme de mobilité. Il relève encore que, dès qu'ils arrivent à

rétablir des feux sur un chantier, comme à la Place des 22 cantons par exemple, le changement est important.

Il entend le courroux des députés. Les gens ont voulu le libre choix du mode de transport et, le jour où le vélo, les transports publics et les transports privés représenteront chacun un tiers de la part modale, ils rediscuteront. Ils sont encore bien loin de cette répartition et il constate que l'on n'applique pas ce libre choix du mode de transport. Aujourd'hui, il met les commissaires au défi de circuler en ville à vélo, s'ils ne sont pas des cyclistes avertis. En termes de mobilité privée et individuelle, on ne fait pourtant pas mieux que le vélo et il est dès lors surpris d'entendre ces attaques. Il conclut en disant que les députés poursuivront ce débat en plénière.

Un député MCG répond au député VERT en lui disant qu'il ne faut pas avoir une lecture « ayatolliste » de la votation populaire : sont compris dans le transport individuel non seulement le vélo mais également l'automobile, la moto, le scooter, etc.. Il estime que la liberté de choix est donc totalement offerte aux individus et constate que le député VERT est en train de prendre les citoyens en otage. S'agissant des travaux, il a certes dit que d'ouvrir tous les chantiers en même temps n'améliore pas la situation, mais il remarque également que les travaux du TCOB, par exemple, n'influent en rien la circulation puisqu'ils ont déjà la version définitive de ce que sera la route de Chancy, à savoir qu'il y aura une présélection pour la ligne de tramways.

Le MCG veut aujourd'hui un changement et n'est plus tout seul dans ce cas.

Il donne encore un exemple ; à Onex, la commune est bloquée. Avec la mobilité, ils ont tout bloqué. En ayant fait des voies si serrées et des trottoirs si hauts, les scooters se trouvent bloqués dans le trafic.

Sur un point, il rejoint un peu ce qu'a dit le PRESIDENT en évoquant un manque de moyens. Il explique que Genève est divisée en 4 centraux de feux de signalisation routière, qui ne communiquent malheureusement pas entre eux. S'il y a, par exemple, un bouchon vers la Servette, le central de feux de signalisation qui se trouve vers Cointrin devrait mettre au vert les feux des axes centraux, pour pouvoir dégager les véhicules du centre ville ; or, les centraux ne communiquant pas entre eux, cela ne fonctionne pas et ils créent des bouchons infernaux.

Il considère que, soit le CE vient avec un PL pour la refonte de ce département, dans un vrai respect des citoyens, soit il leur faut couper dans le budget et c'est le bon moment pour le faire.

Il cite encore l'exemple de l'école internationale de Lancy, où nombre de parents amènent leurs enfants en voiture ; de nombreuses zones de dépose ont été supprimées et, au moment de la sortie et de la rentrée des classes, c'est la gabegie. Il est alors demandé aux agents municipaux de se placer là et de verbaliser toutes les mamans qui viennent chercher et déposer leurs enfants.

Il estime que certains se moquent des citoyens et sont des ayatollahs de l'immobilisme, car ils veulent que tout ce qui a un moteur à combustion ou à explosion soit banni. Ils ne peuvent prendre ainsi les citoyens en otage.

Le **PRESIDENT** souhaiterait que ceux qui s'expriment ne hurlent pas.

Une députée Verte constate que le député MCG prête beaucoup de pouvoir aux Verts.

Se référant à la problématique des chantiers, précédemment évoquée, elle précise que l'organisation des chantiers et l'aménagement de leurs pourtours relèvent du DCTI alors que la présence policière relève d'une décision du DSPE. Elle note qu'à la Place des XXII-cantons, par exemple, il n'y avait pas de policiers du tout durant la première semaine ; le DIM a dû insister auprès du DSPE pour avoir des agents de police qui fassent la circulation et qui restent au-delà de 18h.

Elle comprend que la motivation du MCG, l'amenant à déposer cet amendement, est la suivante : puisqu'il n'est pas content de la politique à Genève, il veut couper dans le budget de la DGM, car il pense que les choses vont ensuite aller beaucoup mieux. Elle croit qu'il n'en sera rien puisque la DGM manque déjà de moyens et que le GC lui demande d'effectuer toujours plus de tâches.

Elle constate que le libre choix du mode de transport n'est pas vraiment respecté ; il est pour le moins limité pour le piéton ou le cycliste qui veut circuler en ville de Genève. Il faut aussi se résoudre à une évidence physique et géographique : la DGM n'a pas le pouvoir d'élargir les routes. Genève est une petite ville, mais est pourtant la ville qui a le plus grand nombre de voitures par habitants en Europe ; il est donc logique qu'à un moment donné, puisque le centre ville et la voirie ne sont pas extensibles, il y ait des problèmes. Elle ajoute que la DGM ne peut pas en être tenue pour responsable.

Enfin, elle indique que les gens sont dynamiques à la DGM, sauf peut-être les anciens. Or, couper dans le budget va empêcher des nouveaux engagements et, par là-même, les refontes et réorganisations qui ont actuellement lieu. Il est donc important de voter le budget, tel que proposé par le CE, sinon ils vont encore faire empirer la situation.

Une députée Socialiste appuie ce qu'a dit la députée Verte. Elle rappelle que, dans les années 1960, ils ont enlevé tous les rails de tramways et qu'ils doivent maintenant rattraper le retard pris dans la région. Ils ont actuellement beaucoup de chantiers et ont eu la chance d'obtenir des subventions de la Confédération pour le TCOB, le TCMC et peut-être encore pour d'autres lignes de tramways. Ils ont un retard d'infrastructures énorme, qu'ils rattrapent le plus vite possible, certes, mais qui engendre également quelques inconvénients. Elle cite encore le projet d'agglomération, pour lequel la GDM doit gérer toute la partie transport, ce qui n'est pas une mince affaire.

Chacun a probablement sa propre idée de ce qu'il faut faire, mais il leur faut faire confiance à l'équipe en place, même si elle ne satisfait pas tout le monde.

Elle conclut en disant qu'il y a bien des problèmes de mobilité, mais que ce n'est pas en diminuant les effectifs que les choses vont s'arranger. Elle enjoint donc ses collègues d'en rester au budget proposé par le CE.

Un député Libéral constate que la députée Verte découvre ce que c'est que de se voir imputer, par le MCG, tous les maux de la République.

Il félicite le **PRESIDENT** pour la manière dont il mène les débats.

Il n'a pas compris la position de l'UDC et souhaite apporter son éclairage à celle-ci. Le **PRESIDENT** a dit qu'il ne voyait pas la logique de l'amendement du député MCG; pour sa part, il se demande si c'est en attribuant plus de moyens à une politique contestée que l'on va modifier ladite politique.

Il croit qu'il faut donner un signe et que cela ne peut se faire qu'en laissant les moyens actuels et en disant à la DGM que, si elle veut plus de moyens, elle doit commencer par réorienter sa politique. Si on lui donne simplement plus de moyens, elle va juste amplifier ce qu'elle fait maintenant, alors que c'est précisément ce que les libéraux refusent et aimeraient changer. Il ne s'agit pas de couper dans les effectifs actuels; les libéraux font confiance à la qualité des collaborateurs, pour être capables de se réformer, mais ne sont pas favorables à donner plus de moyens à la DGM car cela apparaîtrait comme une approbation de la politique menée aujourd'hui, laquelle conduit à des maux dénoncés non sans raison mais tout de même avec excès par le député MCG. Il convient d'être plus raisonnable tout en allant effectivement dans cette direction.

Le **PRESIDENT** partage cet avis. Il n'est pas question d'approuver l'actuelle politique de mobilité qui est infligée aux citoyens. Il relève que de plus en plus de personnes prennent leur vélo, parce qu'il est devenu

impossible de circuler en voiture et que la vie des automobilistes est devenue un véritable enfer. Il pense que la DGM manque peut-être de moyens et que le problème se situe essentiellement au niveau de la direction de la DGM. La proposition du Un député Radical le séduit ; il est même presque prêt à voter celle du député MCG, puisqu'il va bien falloir donner un signal fort pour dire qu'ils ne sont plus prêts à vivre ce qu'ils subissent actuellement.

Un député MCG indique que loin de lui la volonté de faire licencier des gens. Le but de son amendement de -10% est un symbole. Cela oblige le CE à revenir en Commission pour demander un crédit supplémentaire, qui lui sera peut-être octroyé mais uniquement moyennant un changement radical de la politique de la mobilité.

Il répète que la loi devient infernale et, à ce titre, cite le fait que le Président du GC se soit pris une amende de 120 F en se garant hors cases à la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Divers commissaires rétorquent que la loi est la même pour tous.

Un député Radical revient sur l'amendement radical, qui propose de n'accepter que la moitié de l'augmentation prévue entre le budget 2010 et le budget 2010, ce qui représente 5 postes. Les radicaux ne font pas vraiment confiance à la direction de la DGM, raison pour laquelle ils ne veulent pas donner ces 5 postes supplémentaires. Ils ont conscience qu'il faut de nouvelles personnes à la DGM, mais ils pensent qu'il faut toutefois commencer par changer la politique et la direction. Il lui semble que la proposition du MCG est un peu extrême ; en conséquence, il encourage ses collègues à suivre l'amendement radical.

Un député MCG demande où se situe la Fondation des Parkings.

Le PRESIDENT indique que c'est plus loin.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » de la politique publique J – Mobilité dans son entier, d'un montant de -2.6 mios, par :

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)
Abstentions :	6 (2 R, 3 L, 1 UDC)

Le PRESIDENT appelle le programme J01 – Transports et mobilité

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par les radicaux sur la nature 30 « Charges de personnel » du programme J01, d'un montant de - 750 000 F, par :

Pour : 8 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (2 S, 3 Ve)

Abstentions : 2 (2 PDC)

Un député Verts indique, par rapport à la mobilité, que les Verts sont surpris par les coupes qui ont été acceptées par cette Commission, lesquelles leur posent un problème sur le budget dans sa globalité. Ils réservent donc leur position pour la suite des débats.

En conclusion, le groupe MCG demande de refuser le présent projet de loi tant et aussi longtemps que le gouvernement ne reviendra pas devant ce parlement avec des arguments crédibles conformes au mot mobilité qui doit rimer avec fluidité ! Le respect des citoyens genevois commence par là !

Charge au gouvernement de convaincre les modestes députés de milice que nous sommes que le message voulu par le présent rapport de minorité a été entendu mais plus encore compris et assimilé à ce gouvernement qui force est de constater est devenu un peu dur de la feuille !

PL 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Mieux qu'un discours, voici l'extrait du PV de la Commission des Finances :

Le PRESIDENT indique que la Commission des finances a décidé d'ôter 215 000 F, sans pour autant impacter la somme complète de ce PL.

Il annonce qu'il ne votera pas ce PL, car il prévoit entre autres l'achat de signaux lumineux, d'horodateurs, de radars, de vélos et de vélos électriques.

Un député MCG propose un amendement de -2mios, soit de rapporter la somme globale de ce PL à 62 614 700 F. L'achat de vélos électriques, de signalisations et de radars supplémentaires, etc., ne lui semble pas utile. Il faut cesser cette politique de la mobilité, telle que pratiquée actuellement ; ils sont en train de se moquer des genevois.

Une députée verte comprend que le député MCG veut enlever les feux, mais remarque qu'ils ont vu ce que cela donnait à la Place des 22 cantons. Les verts voteront le budget, tel que proposé dans le PL.

Le PRESIDENT note, à l'inverse, que les feux ont été enlevés à la Place des Charmilles et que cela allait très bien.

Un député MCG ne suggère pas d'enlever tous les feux mais d'arrêter de mettre tant de feux sur une seule et même artère.

Un député Vert rappelle que M^{me} LEUENBERGER, ancienne députée verte, avait déposé une motion dans ce sens. Le service de la mobilité avait étudié ce projet, qui posait des problèmes pour les personnes les plus faibles, notamment les enfants, qui doivent pouvoir traverser les routes et avoir des accès pour piétons.

Il y a effectivement un problème de mobilité à Genève, mais il ne pense pas que c'est par des attaques budgétaires ou par l'organisation du Département qu'ils trouveront des solutions. Cela dit, si le MCG pense que faire la guerre sur la question du transport à Genève est une bonne chose, les verts sont prêts et répondront systématiquement à toutes les provocations.

Il rappelle que M. CRAMER avait proposé, à une époque, de faire « en ville avec ma bagnole », soit 15 jours durant lesquels ils auraient enlevé tous les feux et chacun aurait pu circuler partout en ville avec sa voiture et la parquer où bon lui semble, aussi longtemps qu'il le veut. Il estime qu'avec les travaux actuels, ils arrivent quelque peu au résultat visé par « en ville avec ma bagnole ». Ils peuvent bien refaire cette expérience ; les verts sont

d'ailleurs assez favorables au chaos automobile, car ils savent que cela va totalement bloquer la situation. Or, s'ils veulent avoir une attitude responsable pour les genevois, ils suggèrent plutôt de tenter d'améliorer la mobilité de tous ; ils savent que des livreurs ou des personnes à mobilité réduite ne se passeront pas et ne pourront pas se passer de leur voiture. Les verts souhaitent que ceux qui veulent utiliser un autre mode de transports puissent le faire, pour permettre à ceux qui ont besoin de leur voiture pour travailler et livrer, comme les artisans, de le faire.

Il conclut en disant que les verts iront au bout de ce combat, pour lequel ils ont été élus. Ils seront là pour des solutions ouvertes ; ils sont prêts, si d'autres veulent la guerre.

Un député radical pense qu'ils peuvent réserver cette discussion à la Commission des transports.

Il n'a pas bien compris ce qui été amendé sur ce PL et demande au PRESIDENT de lui redonner l'explication.

Le PRESIDENT indique qu'il y a eu un amendement de -215 000 F au budget.

Un fonctionnaire explique que, lors des amendements votés sur le budget des investissements, les commissaires ont supprimé, s'agissant de certains crédits de programmes dont celui-ci, le montant qui figurait dans la politique publique P au titre du renouvellement du mobilier de la direction et des offices. Le même cas de figure se produit sur 3 crédits de programme.

Vote en troisième débat

Le PRESIDENT propose de passer au vote du titre du PL 10727 dans la teneur avec l'amendement du député MCG (une réduction de 2 000 000 F) :

« PL 10727 ouvrant un crédit de programme de **62 614 700 F**, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité »

Les commissaires refusent le titre du PL 10727 dans sa teneur selon l'amendement MCG, par :

Pour :	3 (1 UDC, 2 MCG)
Contre :	7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)
Abstentions :	5 (2 R, 3 L)

M. STAUFFER annonce un rapport de minorité.

Le PRESIDENT fait de même.

Il indique que l'amendement de -215 000 F n'a pas d'impact sur le montant de ce PL.

Le président fait ainsi maintenant voter le PL 10727, tel que présenté par le CE, sans amendement.

Le PL 10727 dans son ensemble est adopté par :

<i>Pour :</i>	<i>12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)</i>
<i>Contre :</i>	<i>3 (1 UDC, 2 MCG)</i>
<i>Abstentions :</i>	<i>–</i>

<i>Rapport de majorité :</i>	<i>M. METTAN</i>
<i>1^{er} rapport de minorité :</i>	<i>M. STAUFFER</i>
<i>2^{ème} rapport de minorité :</i>	<i>M. BERTINAT</i>
<i>Délai :</i>	<i>6 décembre 2010</i>
<i>Catégorie :</i>	<i>débats organisés (II)</i>

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est le moment de l'année où il sera possible pour ce parlement de corriger les errements du gouvernement en matière de mobilité !

Comme expliqué dans mon rapport de minorité sur le PL 10725, sous la rubrique « les principales dépenses » des petites phrases innocentes comme « modération du trafic » qui inclut bien évidemment la suppression de places de parking ou encore « aménagements en faveur des cyclistes » font que Genève aujourd'hui est littéralement paralysée. Nous pourrions même dire plus de Genève est pris en otage par des ayatollahs de l'immobilité !

Le groupe MCG n'est plus d'accord de cautionner une telle gabegie, que ce soit pour le PL 10727 ou PL 10725 qui aujourd'hui, par ses dysfonctionnements, atteint le secteur économique et paralyse les entreprises dans leur activité professionnelle !

Non ! Mesdames et Messieurs les députés, Genève n'est pas une grande métropole de 10 millions d'habitants ; Genève est un canton qui compte environ 450 000 habitants ! Il n'est des lors pas acceptables de créer artificiellement des bouchons et de céder à ses ayatollahs, qui sous prétexte

d'écologie créent des bouchons interminables et augmente ainsi la pollution due aux facteurs de durée des véhicules coincés dans les bouchons. Assez Genève étouffe!

Dans un autre rapport de minorité que le groupe MCG défendra (projet de budget 2011) voici ce que le MCG a écrit :

Genève ou l'immobilité de la mobilité !

Le MCG croit pouvoir dire que la DGM (Direction générale de la mobilité) devrait être rebaptisée DGI soit la direction générale de l'immobilité !

Que se passe-t-il dans ce département ? Genève est paralysé, nous sommes une petite ville parmi les grandes métropoles européennes qui compte entre 8 et 12 millions d'habitants et pourtant à Genève il y a des bouchons à n'en plus finir. Nous ne sommes à Genève pas même un quartier d'une grande ville comme Paris Londres ou Madrid !

Les intégristes anti-voitures ne doivent plus être financés pour prendre en otage notre canton.

Pour plus de transparence, et vous savez que le MCG tient à cette transparence afin de révéler les hypocrites voir les intégristes, nous décidons de reproduire quelques extraits du PV de la commission des finances :

Politique publique J – MOBILITÉ

Le PRESIDENT appelle le programme J01 – Transports et mobilité

Un député MCG annonce que le MCG veut présenter un amendement sur la ligne 30 ; il veut en effet faire des réductions de personnel car la mobilité est passée à l'immobilité à Genève. Il estime que le DIM devrait réduire sa voilure, car l'objectif n'est pas atteint. Il constate que, même en scooter, il n'est plus possible de circuler et de se parquer en ville de Genève. Rien ne se fait, tout se détériore et il n'y a aucune logistique dans l'ouverture des chantiers à Genève, puisque tous les chantiers ont été ouverts en même temps ; c'est une catastrophe. Ils circulent moins bien à Genève qu'ils ne pourraient le faire dans une plus grande ville comme Paris ou Londres.

La proposition d'amendement du MCG porte donc sur la ligne 30 « Charges de personnel » de l'ensemble de la politique publique, pour un montant de -2.6 mios consistant à réduire les charges de personnel de 10%.

Il ajoute que l'amendement ne porte pas que sur le programme J01, car la problématique concerne la politique publique dans son ensemble.

Le *PRESIDENT* indique que le groupe UDC partage presque tout ce que le député MCG vient de dire, mais arrive toutefois à la conclusion inverse. Il faut bien voir que ce service ou ce département a finalement assez peu de moyens, en ressources humaines, pour s'occuper de toutes les tâches qui lui incombent. Il doute, dès lors, que l'UDC suive cette proposition du MCG.

Un député MCG explique que le but de l'amendement est d'obliger le CE, après le budget, à revenir devant cette Commission pour demander un crédit extraordinaire et à procéder à une restructuration de ce département, car la situation ne peut perdurer ainsi. C'est une catastrophe, tout est paralysé et ils sont en train d'attaquer le tissu économique genevois.

Un député Radical, pour des arguments proches de ceux du député MCG, a un autre amendement à proposer, sur le programme J01 en particulier et non sur la politique publique J dans son ensemble. Il constate qu'entre le budget 2010 et le budget 2010, les charges de personnel augmentent de 1.468 mios dans ce programme. Il propose ainsi un amendement visant à diminuer cette augmentation, soit un amendement d'un montant de -750 000 F. Il ne s'agit pas forcément de réduire la voilure, comme l'a dit un député MCG, mais de freiner la volonté aiguë de blocage qu'à la DGM ; il y a, à son sens, un problème de gouvernance au sein de ce service, qui ne correspond pas au besoin de la mobilité à Genève. Les milieux qu'il représente pensent qu'il y a des ayatollahs du blocage et ne peuvent accepter cela. Le jour où il y aura une politique un peu plus raisonnable, qui donne une véritable vision de la mobilité, ce sera différent. Il cite l'exemple consistant à vouloir faire passer tous les modes de transport dans toutes les rues, ce qui même inévitablement au chaos.

Les radicaux demandent ainsi un changement de gouvernance au niveau de ce service. Lorsque leurs attentes, qui sont en adéquation avec l'article constitutionnel qui donne la liberté du choix du mode de transport, seront satisfaites, ils accepteront d'augmenter le nombre de postes à la DGM.

Les radicaux présentent donc un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel » du programme J01, d'un montant de -750 000 F.

Un député VERTS est surpris par ces divers propos, car le chaos qui règne depuis quelques temps à Genève provient surtout d'une non-organisation des travaux des lignes de tramways et d'une non-présence policière dans les endroits où elle aurait été nécessaire. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent à la DGM mais, si les gens ne respectent pas les consignes données pour les chantiers, empruntent systématiquement les zones et couloirs réservés à d'autres modes de transport et ne sont pas sanctionnés pour ces comportements, ils partent effectivement dans un chaos le plus total.

Si les chantiers ne sont pas organisés et planifiés, la situation ne va pas s'améliorer en termes de mobilité. Il relève encore que, dès qu'ils arrivent à rétablir des feux sur un chantier, comme à la Place des 22 cantons par exemple, le changement est important.

Il entend le courroux des députés. Les gens ont voulu le libre choix du mode de transport et, le jour où le vélo, les transports publics et les transports privés représenteront chacun un tiers de la part modale, ils rediscuteront. Ils sont encore bien loin de cette répartition et il constate que l'on n'applique pas ce libre choix du mode de transport. Aujourd'hui, il met les commissaires au défi de circuler en ville à vélo, s'ils ne sont pas des cyclistes avertis. En termes de mobilité privée et individuelle, on ne fait pourtant pas mieux que le vélo et il est dès lors surpris d'entendre ces attaques. Il conclut en disant que les députés poursuivront ce débat en plénière.

Un député MCG répond au député VERTS en lui disant qu'il ne faut pas avoir une lecture « ayatolliste » de la votation populaire : sont compris dans le transport individuel non seulement le vélo mais également l'automobile, la moto, le scooter, etc.. Il estime que la liberté de choix est donc totalement offerte aux individus et constate que le député VERTS est en train de prendre les citoyens en otage. S'agissant des travaux, il a certes dit que d'ouvrir tous les chantiers en même temps n'améliore pas la situation, mais il remarque également que les travaux du TCOB, par exemple, n'influent en rien la circulation puisqu'ils ont déjà la version définitive de ce que sera la route de Chancy, à savoir qu'il y aura une présélection pour la ligne de tramways.

Le MCG veut aujourd'hui un changement et n'est plus tout seul dans ce cas.

Il donne encore un exemple ; à Onex, la commune est bloquée. Avec la mobilité, ils ont tout bloqué. En ayant fait des voies si serrées et des trottoirs si hauts, les scooters se trouvent bloqués dans le trafic.

Sur un point, il rejoint un peu ce qu'a dit le PRESIDENT en évoquant un manque de moyens. Il explique que Genève est divisée en 4 centraux de feux de signalisation routière, qui ne communiquent malheureusement pas entre eux. S'il y a, par exemple, un bouchon vers la Servette, le central de feux de signalisation qui se trouve vers Cointrin devrait mettre au vert les feux des axes centraux, pour pouvoir dégager les véhicules du centre ville ; or, les centraux ne communiquant pas entre eux, cela ne fonctionne pas et ils créent des bouchons infernaux.

Il considère que, soit le CE vient avec un PL pour la refonte de ce département, dans un vrai respect des citoyens, soit il leur faut couper dans le budget et c'est le bon moment pour le faire.

Il cite encore l'exemple de l'école internationale de Lancy, où nombre de parents amènent leurs enfants en voiture ; de nombreuses zones de dépose ont été supprimées et, au moment de la sortie et de la rentrée des classes, c'est la gabegie. Il est alors demandé aux agents municipaux de se placer là et de verbaliser toutes les mamans qui viennent chercher et déposer leurs enfants.

Il estime que certains se moquent des citoyens et sont des ayatollahs de l'immobilisme, car ils veulent que tout ce qui a un moteur à combustion ou à explosion soit banni. Ils ne peuvent prendre ainsi les citoyens en otage.

Le *PRESIDENT* souhaiterait que ceux qui s'expriment ne hurlent pas.

Une députée Verte constate que le député MCG prête beaucoup de pouvoir aux Verts.

Se référant à la problématique des chantiers, précédemment évoquée, elle précise que l'organisation des chantiers et l'aménagement de leurs pourtours relèvent du DCTI alors que la présence policière relève d'une décision du DSPE. Elle note qu'à la Place des XXII-cantons, par exemple, il n'y avait pas de policiers du tout durant la première semaine ; le DIM a dû insister auprès du DSPE pour avoir des agents de police qui fassent la circulation et qui restent au-delà de 18h.

Elle comprend que la motivation du MCG, l'amenant à déposer cet amendement, est la suivante : puisqu'il n'est pas content de la politique à Genève, il veut couper dans le budget de la DGM, car il pense que les choses vont ensuite aller beaucoup mieux. Elle croit qu'il n'en sera rien puisque la DGM manque déjà de moyens et que le GC lui demande d'effectuer toujours plus de tâches.

Elle constate que le libre choix du mode de transport n'est pas vraiment respecté ; il est pour le moins limité pour le piéton ou le cycliste qui veut circuler en ville de Genève. Il faut aussi se résoudre à une évidence physique et géographique : la DGM n'a pas le pouvoir d'élargir les routes. Genève est une petite ville, mais est pourtant la ville qui a le plus grand nombre de voitures par habitants en Europe ; il est donc logique qu'à un moment donné, puisque le centre ville et la voirie ne sont pas extensibles, il y ait des problèmes. Elle ajoute que la DGM ne peut pas en être tenue pour responsable.

Enfin, elle indique que les gens sont dynamiques à la DGM, sauf peut-être les anciens. Or, couper dans le budget va empêcher des nouveaux

engagements et, par là-même, les refontes et réorganisations qui ont actuellement lieu. Il est donc important de voter le budget, tel que proposé par le CE, sinon ils vont encore faire empirer la situation.

Une députée Socialiste appuie ce qu'a dit la députée Verte. Elle rappelle que, dans les années 1960, ils ont enlevé tous les rails de tramways et qu'ils doivent maintenant rattraper le retard pris dans la région. Ils ont actuellement beaucoup de chantiers et ont eu la chance d'obtenir des subventions de la Confédération pour le TCOB, le TCMC et peut-être encore pour d'autres lignes de tramways. Ils ont un retard d'infrastructures énorme, qu'ils rattrapent le plus vite possible, certes, mais qui engendre également quelques inconvénients. Elle cite encore le projet d'agglomération, pour lequel la GDM doit gérer toute la partie transport, ce qui n'est pas une mince affaire.

Chacun a probablement sa propre idée de ce qu'il faut faire, mais il leur faut faire confiance à l'équipe en place, même si elle ne satisfait pas tout le monde.

Elle conclut en disant qu'il y a bien des problèmes de mobilité, mais que ce n'est pas en diminuant les effectifs que les choses vont s'arranger. Elle enjoint donc ses collègues d'en rester au budget proposé par le CE.

Un député Libéral constate que la députée Verte découvre ce que c'est que de se voir imputer, par le MCG, tous les maux de la République.

Il félicite le **PRESIDENT** pour la manière dont il mène les débats.

Il n'a pas compris la position de l'UDC et souhaite apporter son éclairage à celle-ci. Le **PRESIDENT** a dit qu'il ne voyait pas la logique de l'amendement du député MCG; pour sa part, il se demande si c'est en attribuant plus de moyens à une politique contestée que l'on va modifier ladite politique.

Il croit qu'il faut donner un signe et que cela ne peut se faire qu'en laissant les moyens actuels et en disant à la DGM que, si elle veut plus de moyens, elle doit commencer par réorienter sa politique. Si on lui donne simplement plus de moyens, elle va juste amplifier ce qu'elle fait maintenant, alors que c'est précisément ce que les libéraux refusent et aimeraient changer. Il ne s'agit pas de couper dans les effectifs actuels; les libéraux font confiance à la qualité des collaborateurs, pour être capables de se réformer, mais ne sont pas favorables à donner plus de moyens à la DGM car cela apparaîtrait comme une approbation de la politique menée aujourd'hui, laquelle conduit à des maux dénoncés non sans raison mais tout de même avec excès par le député MCG. Il convient d'être plus raisonnable tout en allant effectivement dans cette direction.

Le *PRESIDENT* partage cet avis. Il n'est pas question d'approuver l'actuelle politique de mobilité qui est infligée aux citoyens. Il relève que de plus en plus de personnes prennent leur vélo, parce qu'il est devenu impossible de circuler en voiture et que la vie des automobilistes est devenue un véritable enfer. Il pense que la DGM manque peut-être de moyens et que le problème se situe essentiellement au niveau de la direction de la DGM. La proposition du Un député Radical le séduit ; il est même presque prêt à voter celle du député MCG, puisqu'il va bien falloir donner un signal fort pour dire qu'ils ne sont plus prêts à vivre ce qu'ils subissent actuellement.

Un député MCG indique que loin de lui la volonté de faire licencier des gens. Le but de son amendement de -10% est un symbole. Cela oblige le CE à revenir en Commission pour demander un crédit supplémentaire, qui lui sera peut-être octroyé mais uniquement moyennant un changement radical de la politique de la mobilité.

Il répète que la loi devient infernale et, à ce titre, cite le fait que le Président du GC se soit pris une amende de 120 F en se garant hors cases à la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Divers commissaires rétorquent que la loi est la même pour tous.

Un député Radical revient sur l'amendement radical, qui propose de n'accepter que la moitié de l'augmentation prévue entre le budget 2010 et le budget 2010, ce qui représente 5 postes. Les radicaux ne font pas vraiment confiance à la direction de la DGM, raison pour laquelle ils ne veulent pas donner ces 5 postes supplémentaires. Ils ont conscience qu'il faut de nouvelles personnes à la DGM, mais ils pensent qu'il faut toutefois commencer par changer la politique et la direction. Il lui semble que la proposition du MCG est un peu extrême ; en conséquence, il encourage ses collègues à suivre l'amendement radical.

Un député MCG demande où se situe la Fondation des Parkings.

Le *PRESIDENT* indique que c'est plus loin.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » de la politique publique J – Mobilité dans son entier, d'un montant de -2.6 mios, par :

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)
Abstentions :	6 (2 R, 3 L, 1 UDC)

Le PRESIDENT appelle le programme J01 – Transports et mobilité

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par les radicaux sur la nature 30 « Charges de personnel » du programme J01, d'un montant de - 750 000 F, par :

Pour : 8 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (2 S, 3 Ve)

Abstentions : 2 (2 PDC)

Un député Verts indique, par rapport à la mobilité, que les Verts sont surpris par les coupes qui ont été acceptées par cette Commission, lesquelles leur posent un problème sur le budget dans sa globalité. Ils réservent donc leur position pour la suite des débats.

En conclusion, le groupe MCG demande d'amender à -2 mios le PL 10727 relatif au DIM. A défaut, il vous propose de le refuser.

Charge au gouvernement de convaincre les modestes députés de milice que nous sommes que le message voulu par le présent rapport de minorité a été entendu mais plus encore compris et assimilé à ce gouvernement qui force est de constater est devenu un peu dur de la feuille !

Proposition d'amendement

Titre (nouvelle teneur)

PL 10727 ouvrant un crédit de programme de **62 614 700 F**, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Art. 1 Crédit d'investissement (nouvelle teneur)

Un crédit de programme de **62 614 700 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité.

Date de dépôt : 6 décembre 2010

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

PL 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son introduction, il est dit que « la répartition du présent crédit de programme entre les exercices, les catégories d'objets ou tout autre axe d'analyse mentionné, est fondé sur une estimation actuelle **des besoins d'investissements et des priorités** ». L'UDC n'entend pas donner la priorité à la construction de pistes cyclables pour la somme de 70 millions sur les 153,5 millions du total de ce crédit de programme. L'UDC constate que le vélo demeure un moyen de transport dangereux, peu adapté à nos routes urbaines et que la volonté d'une coalition socialo-verte impose à la population entière. Elle note qu'une bonne partie des utilisateurs des vélos sont forcés de les utiliser parce que l'Etat ne leur offre pas d'autres alternatives que de laisser leur voiture au parking, malgré les nombreux impôts que l'Etat ponctionne sur le dos des automobilistes. L'UDC relève que les piétons, les cyclistes, les personnes à trottinette ou en patins à roulettes se mettent souvent eux-mêmes en danger en adoptant des comportements dangereux. Cependant, à la différence des automobilistes inquiétés au moindre faux pas, ces autres utilisateurs de la route sont rarement inquiétés, alors qu'un accident est susceptible d'occasionner des conséquences bien plus graves à l'intégrité corporelle de ce groupe d'utilisateurs. Elle note aussi que l'usage du vélo ne se pratique pas par n'importe quelle météo, qu'il n'est pas adapté pour transporter du matériel volumineux ou lourd et que les transports publics sont à saturation sur de nombreuses lignes. La priorité doit être donnée aux transports privés, longtemps oubliés et dont les infrastructures sont inadaptées à notre époque.

Voilà les raisons pour lesquelles l'UDC refusera ce projet de loi.

PL 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

L'UDC refusera le PL 10727. Un peu fourre-tout, d'une somme totale de 64 millions, comportant neuf natures de dépenses et touchant six politiques publiques, il est impossible d'accepter ou de refuser l'une ou l'autre nature proposée dans ce vaste crédit de programme. Le refus de l'UDC porte sur deux politiques publiques.

La politique publique **J Mobilité** nous propose des dépenses à hauteur de 19 millions de francs pour le remplacement de signaux routiers, de radars, d'horodateurs et même de vélos et de vélos électriques. Ces derniers serviront à satisfaire le Plan de mobilité de l'Administration Cantonale (PMAC). Nous vivons à Genève une situation inacceptable en matière de trafic routier. L'UDC n'entend pas accepter que l'on traite les automobilistes comme des gamins en les punissant dès qu'une des nombreuses prescriptions routières n'est pas observée.

Lanterne rouge fédérale dans bien des domaines, Genève excelle dans un domaine : en nombre de radars présents sur son territoire. Quant au nombre exact de radars fixes à Genève, celui-ci varie selon les sources, oscillant entre 163 et 168. Un petit coup d'œil dans les rapports annuels de la police permet de constater avec quelle dynamisme de nouveaux radars sont « mis en production ». En 2005, le rapport annuel de la police parlait, en matière de contrôle de vitesse d'une hausse du nombre de radars de 18 à 23. En 2006, de nouveaux radars feux-vitesse et des pistolets lasers sont mis en production. Les auteurs du rapport 2006 soulignent la diversification des lieux de contrôle. En 2007, un radar supplémentaire feux-vitesse est acquis et dix-sept autres radars sont modernisés. Enfin, le rapport 2009 nous informe que l'équipement en radars feux-vitesse se poursuit et que le nombre de véhicules automatiquement contrôlés a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente.

Avec 9,5 victimes d'accidents graves de la circulation routière (personnes décédées ou grièvement blessées) pour 10000 habitants, Genève est par exemple moins bien classée que les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, de Berne, du Jura qui comptent pourtant moins de radars ! En Suisse, seuls les cantons du Valais, du Tessin, d'Uri et de Zoug font moins

bien que Genève. Il est en effet erroné de croire que la sécurité routière dépend uniquement des conducteurs d'automobiles. Bien d'autres infractions sont commises par d'autres utilisateurs de la route.

C'est pourquoi l'UDC refusera de voter ce projet de loi et ne peut que vous encourager à en faire de même.